

Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Lucette SPINHIRNY – Denis ARNDT (sauf pour les points de 11 à 14) - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN – Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS – Benoît FREYBURGER - Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND - Didier SCHERRER– Dominique CHERY

Pouvoirs :

Denis ARNDT a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour les points de 11 à 14
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Patricia JAEGLE
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF
Frédérique MACQUET a donné pouvoir à Valérie HAIDAR
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER

Date de convocation : vendredi 8 mars 2019

Présents : 24 (23 pour les points de 11 à 14)

Pouvoirs : 4 (5 pour les points de 11 à 14)

Votants : 28

Monsieur le Maire : vous voyez qu'à ma gauche il y a une personne qui n'est pas forcément connue. C'est notre trésorier-payeur. Je lui ai demandé de venir comme je l'avais fait déjà en 2008 pour lever les doutes qui pourraient y avoir concernant les finances de notre collectivité et qu'il confirme bien que notre collectivité est bien gérée, qu'il n'y a pas de souci de ce côté-là et je lui laisserai prendre la parole quand on analysera le compte de gestion tout à l'heure. Je vous remercie, Monsieur VASSELON, de donner de votre temps ce soir pour venir au conseil municipal.

Je voudrais d'abord rendre hommage à une conseillère municipale qui nous a quittés la semaine-ci. Les obsèques ont eu lieu mercredi après-midi. C'est Madame Maria FURLANO. Je voudrais encore une fois renouveler notre sympathie et nos très sincères condoléances à la famille. Madame FURLANO était conseillère municipale depuis 2001, ce qui veut dire 18 ans. Elle est partie bien trop jeune à l'âge de 52 ans. Je voudrais la remercier pour le travail qu'elle a fourni durant ces 18 ans au sein de notre collectivité. Elle a siégé dans beaucoup de commissions. Lors du premier mandat, elle a surtout encadré le conseil municipal des jeunes. Je voudrais, si vous le permettez, que chacun se lève et que nous respections une minute de silence. Je vous remercie.

1. Désignation du secrétaire de séance

Carine NÄGL est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 15 mars 2019.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 février 2019

Monsieur le Maire : jusqu'à présent aucune remarque ne nous est parvenue, est-ce qu'aujourd'hui il y aurait des remarques sur le procès-verbal ? Monsieur KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : oui, Monsieur le Maire. Je vous somme enfin de respecter le règlement intérieur, article 26, qui stipule que toute rectification apportée au procès-verbal doit être enregistrée au procès-verbal suivant. En effet depuis le 25 janvier, je vous en ai fait la demande et vous vous obstinez à ne pas fournir l'enregistrement rectifié de ce PV du 06 décembre 2018. Lors du dernier conseil, vous vous êtes engagé à nous le transmettre et je constate qu'on n'a toujours rien. Et d'ailleurs concernant ce conseil municipal du 06 décembre dernier concernant l'arrêt du PLU avec lequel je ne suis pas en phase et étant donné que le groupe de travail du PLU ne s'était plus réuni depuis, Monsieur le Maire, aviez-vous recueilli tous les avis des personnes associées à la date du 06 mars, date où l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête publique et surtout quand n'est-il de l'avis conforme de la CDPENAF qui s'est réunie le 07 mars ?

Monsieur le Maire : vous êtes en train de tout mélanger. Il y a plusieurs questions. Madame LEVI-TOPAL va répondre sur la première, le compte rendu est fait par ses soins.

Mme LEVI-TOPAL : en ce qui concerne votre question sur les procès-verbaux, il est mis la rectification éventuelle au procès-verbal suivant, ce qui est le cas, puisque dans le cadre des échanges qui suivent le premier point qui est l'adoption du PV, c'est noté. C'est dans ce sens-là qu'il est précisé que la rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Il n'y a pas à redistribuer le procès-verbal. Il n'y a pas à avoir de pièces complémentaires au procès-verbal puisque justement, votre intervention sera inscrite au procès-verbal d'aujourd'hui. C'est comme ça que ça fonctionne. Il n'y aura pas de redistribution de procès-verbal aux séances suivantes, à aucun moment. Les modifications sont inscrites au PV suivant sans modifier le PV précédent pour le redistribuer.

M. KLINGER-ZIND : donc vous allez bien opérer aux rectifications qui avaient été demandées au départ.

Mme LEVI-TOPAL : la rectification se fait au procès-verbal suivant, ça veut dire que c'est dans le procès-verbal du conseil municipal suivant qu'il y a le rectificatif. Puisqu'à chaque fois c'est un enregistrement qui est tapé, donc c'est mot pour mot ce que vous dites lors des débats, le rectificatif est mis dans le procès-verbal suivant, c'est censé être acté.

M. KLINGER-ZIND : donc si on vient consulter le PV du 06 décembre par exemple, on verra la rectification qui aura été faite.

Mme LEVI-TOPAL : pas celui du 06 décembre.

M. KLINGER-ZIND : et bien alors elle n'est pas enregistrée.

Mme LEVI-TOPAL : au procès-verbal suivant.

M. KLINGER-ZIND : ah oui, mais c'est bien ça.

Mme LEVI-TOPAL : non, au procès-verbal suivant.

M. KLINGER-ZIND : les rectifications du précédent.

Mme LEVI-TOPAL : non, vous ne comprenez pas ce qui est dit. Ce n'est pas dans ce sens-là.

M. KLINGER-ZIND : donc ce n'est pas rectifié.

Mme LEVI-TOPAL : c'est rectifié dans le procès-verbal suivant. C'est tout.

Monsieur le Maire : on va en arrêter là sur cette question. Pour les autres questions, vous savez qu'ils avaient jusqu'au 17 pour répondre, et je n'ai pas eu toutes les réponses, donc je ne peux pas vous répondre par rapport au PLU.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 08 février 2019.

3. Compte de gestion du Budget Principal 2018

Monsieur le Maire : je vais tout de suite donner la parole à M. VASSELON. Je vous en prie.

M. VASSELON : merci Monsieur le Maire.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Vous n'ignorez pas que le comptable rend un compte de gestion et la collectivité un compte administratif. Les deux documents doivent correspondre bien évidemment et ils correspondent ce soir. Donc c'est déjà bien. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, d'autant plus que ces mêmes chiffres, vous le reverrez dans le compte administratif. Donc une fois c'est déjà bien je pense. Deux fois, ça serait sûrement beaucoup trop. Par contre, ce que je vous propose de faire, c'est de faire ressortir des éléments du compte de gestion, puisque je suis venu avec un document.

Comme j'ai dit à Monsieur le Maire, la Direction Générale des Finances Publiques n'est plus très riche. Il est en noir et blanc sur papier, mais il est en couleur. Je l'enverrai en mairie sous forme dématérialisée avec la couleur, c'est quand même beaucoup plus parlant. Donc, ça, c'est un document de synthèse du compte de gestion qui permet de faire ressortir un certain nombre d'éléments. Et je vais me centrer ce soir sur ces éléments caractéristiques de la gestion de la collectivité, c'est-à-dire quelle est la capacité d'épargne de la collectivité. Vous enregistrez des recettes, vous enregistrez des dépenses comme tout organisme ou même tout foyer si on raisonne simplement en terme de personne physique. Il est tout à fait préférable d'avoir plus de recettes que de dépenses sur le long terme. Ponctuellement peut-être ça pourrait passer, mais sur le long terme, non.

Donc quel est le niveau de capacité d'épargne de la collectivité ?

Le deuxième point que j'aborderai, c'est l'endettement de la collectivité. Où en êtes-vous dans votre endettement et puis surtout on pose quelquefois la question, est-ce que la collectivité peut s'endetter, peut souscrire des emprunts. Ce à quoi moi je réponds : la capacité d'endettement est illimitée, tant que vous trouvez un bon banquier qui va vous prêter des sous. La difficulté n'est pas de s'endetter, la difficulté peut être de rembourser l'emprunt. Donc plutôt que de mesurer une capacité d'endettement, il vaut mieux mesurer une capacité de désendettement. Ça sera le deuxième point.

Quant au troisième point, ce sera l'investissement réalisé par la collectivité. Où vous situez-vous en terme d'investissement ? On pourra faire référence à un certain nombre de ratios, notamment des moyennes en euro par habitant qui donnent un point de comparaison, mais qui ne sont qu'un point de comparaison par rapport, la moyenne n'étant pas la norme à atteindre de façon absolue. Ça permet de donner une idée, mais c'est quelquefois à pondérer.

Il y a déjà un élément assez remarquable à Wintzenheim, c'est le résultat des cinq derniers exercices 2014 à 2018 sur votre capacité d'épargne qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Dépenses réelles, l'argent est sorti. Recettes réelles, l'argent est entré. C'est ce qui permet de différencier aussi la capacité d'épargne du résultat du compte administratif ou du compte de gestion, puisque dans ce résultat on a inclus aussi ce qu'on appelle des opérations d'ordre pour lesquelles il n'y a pas de mouvements financiers. Donc ils viennent modifier les choses, mais vous n'en n'êtes pas plus ou moins riche une fois que ces opérations d'ordre ont été passées. A la différence des mouvements financiers, quand vous sortez de l'argent, vous êtes forcément un peu plus pauvre. Quand vous en rentrez, vous êtes forcément un peu moins pauvre. Et donc la commune de Wintzenheim, sur ces quatre années, est en mesure d'épargner entre 1,6 million et 1,7 million sur ces quatre dernières années. On va dire 2014 1 million 628, 2015 1 million 549, 2016 1 million 143 petite année, 2017 1 million 494, 2018 1 million 768. On est un peu meilleur. Et ça par rapport à un montant de recettes qui oscille entre 6 millions et 6,4 millions. Ça veut dire que vous êtes capables d'épargner quand il rentre 5 euros dans la collectivité, vous épargnez 1 euro, ce qui n'est pas mal du tout. Il y a un certain nombre de collectivités qui vous envient. Vous avez une capacité d'épargne qui est d'un bon niveau. Alors c'est bien, si c'est pour mettre l'argent sous le matelas, c'est peut-être moins bien. La collectivité épargne pour autofinancer pour partie ses investissements, puisque cette épargne est une ressource qui ne coûte rien. L'emprunt, il faut le rembourser et puis il y a quand même un intérêt, même si maintenant il est faible, il y a quand même un intérêt. Les subventions elles aussi ne coûtent rien, mais il faut aussi les obtenir, c'est de plus en plus difficile. Si vous voulez maintenir un effort d'équipement, il faut autofinancer, il faut dégager de l'épargne. Sur Wintzenheim, vous pouvez dégager de l'épargne et c'est, si j'ose dire, un premier élément tout à fait intéressant.

Cette capacité d'épargne, on considère que la première utilisation de l'épargne de manière absolue, c'est de rembourser le capital de la dette quand on est endetté. Pour vous et pour moi, quand on a souscrit des emprunts, on a des revenus et sur ces revenus on rembourse le capital de la dette par justement cette différence entre les dépenses et les recettes. Wintzenheim aussi là a une caractéristique : jusqu'à 2018, vous n'étiez pas endettés. Un emprunt a été souscrit à hauteur de 4 millions en 2018. Donc cet emprunt de 4 millions, vous devez les rembourser. Donc on va se poser la question, est-ce que vous êtes en mesure de le rembourser dans de bonnes conditions ou pas. Alors il existe un ratio qui mesure cette capacité de désendettement : on fait le rapport entre le stock de dettes, l'encours de la dette les 4 millions et la capacité d'autofinancement que vous avez dégagé. Quand on fait ce rapport, pour l'année 2018 4 millions rapportés à 1 million 7 environ, on trouve 2,2 à peu près. Ce ratio s'exprime en nombre d'années, c'est-à-dire si je consacrais, commune de Wintzenheim, la totalité de mon épargne à rembourser le capital de la dette, je pourrai le faire en un peu plus de 2 années. C'est une durée courte, durée courte qui est à rapporter à la durée de l'emprunt que vous avez souscrit. Les banquiers ont cette particularité, c'est qu'ils vous prêtent des sous, mais qu'ils ont envie que vous leur redonniez. La durée de l'emprunt que vous avez souscrit est de 15 ans et donc vous pourriez être totalement désendettés à 2 ans sur un emprunt qui a une durée de 15 ans, c'est tout à fait bien. Les chiffres seraient inversés, ça serait beaucoup moins bien. Si vous aviez un emprunt à rembourser sur 2 ans et que vous étiez capables de le rembourser sur 15 ans avec ce fameux ratio, là je pense que le banquier ne serait pas très enthousiaste. Là vous avez un endettement à hauteur de 4 millions et vous êtes en mesure, grâce à l'aide de l'épargne que vous dégagéz aujourd'hui, de le rembourser dans de bonnes conditions. Donc votre capacité d'autofinancement est tout à fait bonne. Un point que j'ai omis aussi au niveau de l'autofinancement, on voit qu'il est stable sur la période. Même le chiffre de 2018 est bon et tout ça dans un environnement, alors je ne devrais pas trop le dire parce que je suis quand même fonctionnaire d'Etat, dans un environnement où les dotations d'Etat, je peux vous assurer qu'aucun des présidents passés ou actuels ne m'ont demandé mon avis sur l'évolution des dotations, jamais. Eh bien dans un contexte où les dotations de l'Etat sont à la baisse. Vous avez maintenu un niveau d'épargne avec une partie des ressources non négligeables puisque dans la section de fonctionnement le gros paquet des ressources de la section de fonctionnement, ce sont les dotations de l'Etat et les impôts locaux. Donc là vous avez un morceau non négligeable de dotations qui est à la baisse et vous avez réussi à maintenir un niveau d'épargne, c'est à souligner. Un bon niveau d'épargne qui vous permet de vous désendetter sans difficulté et tout ça au bénéfice de quoi, au bénéfice des investissements que vous avez réalisés. Sur les cinq derniers exercices, j'ai calculé quel était le montant total des investissements, des dépenses d'investissement sur ces cinq derniers

exercices. Il est de 14,5 millions, j'arrondis. Pourquoi j'ai fait ça ? Parce que les collectivités ont traditionnellement, à part les plus grosses où le niveau d'investissement est relativement stable d'une année sur l'autre, eh bien les collectivités ont des pics. Une année on va faire plus d'investissement, les autres années moins et donc lisser sur cinq années est un moyen de dégager une espèce de moyenne qu'on peut comparer justement à la moyenne des moyennes, si j'ose dire. Donc là 14,5 divisés par 5, on obtient à peu près 3 millions. 3 millions divisés par le nombre d'habitants de la commune 7 900 et quelques, ça donne environ 365 euros par habitant. 365 euros qu'on peut comparer à la moyenne des dépenses d'équipement sur les communes appartenant à la même strate démographique. Comparons ce qui est comparable et la moyenne des dépenses d'équipement de la même strate démographique est un peu plus de 300 euros par habitant. C'est dire que sur cinq ans, vous avez eu un effort d'équipement supérieur à la moyenne des collectivités. Alors encore une fois la moyenne, ce n'est que la moyenne, mais au moins vous avez davantage investi que la moyenne des collectivités appartenant à la même strate. C'est une information intéressante.

Alors Monsieur le Maire disait, vous allez nous dire si tout va bien. Alors moi j'ai l'habitude de dire que je ne connais pas de communes riches. J'en connais qui sont moins pauvres. Alors on va dire que vous faites partie des moins pauvres et que aujourd'hui la situation financière de la commune de Wintzenheim est pour moi, tout à fait satisfaisante. Je n'ai pas de souci particulier et d'ailleurs, peut-être le savez-vous, tous les ans la Direction Générale des Finances Publiques sort, on ne le diffuse pas, c'est en interne et à destination aussi du Préfet, un score, c'est-à-dire que toutes les collectivités sont scorées. C'est un chiffre sur cent et celles qui sont en-dessous de trente sont dites en réseau d'alerte. Il y a quelques ratios qui sont retenus comme ça, notamment la capacité de désendettement. Sont dites en réseau d'alerte, il y a un examen qui est fait. Pour certaines, le Préfet invite le maire à une réunion pour montrer que peut-être il y aura un certain nombre de choses à faire et là je pense que vous avez dû au vu de ce que j'ai dit, Wintzenheim ne fait pas partie du réseau d'alerte cette année, ni les années écoulées d'ailleurs. Pour l'avenir nous verrons bien, mais pour le moment non.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je suis bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur le Maire : merci Monsieur VASSELON. Est-ce qu'il y a des questions ? Je crois que vous avez été clair. Il n'y a pas de questions. Ça ne peut pas être plus clair. D'accord.

On va poursuivre notre ordre du jour. Le compte de gestion, on prend donc acte.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Extrait du compte de gestion du budget principal 2018

4. Bilan foncier 2018

Rapporteur : Denis ARNDT

Le législateur a imposé que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et soit annexé au compte administratif de la Commune ».

Le bilan durant l'année 2018 sera ainsi annexé au compte administratif :

Les ventes avaient pour objet :

- La construction de logements sociaux - Rue Acker
- La création d'une pharmacie
- La construction d'une déchèterie par Colmar Agglomération

Les acquisitions avaient pour objet :

- Une régularisation suite à la création d'une piste cyclable (Tiefenbach)
- L'élargissement de la rue Joffre (emplacement réservé n°19)
- La création d'un pôle médical à Logelbach

	Date de l'acte	Référence Cadastre	Superficie en are(s)	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix
Vente	01/03/2018	Section 23 N° 62 Section 23 N° 63	14,10 32,54	Rue Herzog (rue Acker)	COMMUNE/HABITATS DE HAUTE-ALSACE	1€ symbolique
Vente	01/03/2018	Section 23 N° 61 Section 23 N° 67	36,07 14,57	Rue Herzog (rue Acker)	COMMUNE/COLMAR HABITAT HLM	1€ symbolique
Vente	21/03/2018	Section 13 N° 158/12	10,8	9, rue Clemenceau Sous-sol et rez de chaussée	COMMUNE/SCHWAB AND CO	390 000€
Vente	04/09/2018	section 27 N° 579 (ancien N° 132)	10,69	Strohsack	COMMUNE/COLMAR AGGLOMERATION	1 400€
Achat	26/09/2018	Section 32 N° 235 & 238	0,06	Tiefenbach	CD68/COMMUNE	1€ symbolique
Achat	11/10/2018	Section 7 N° 71 & 74	0,27	62, rue du Maréchal Joffre	KRICK Pierre/COMMUNE	5 023,35€
Achat	31/12/2018	Section 25 N° 139 (N°149 & 150)	2,2	4, rue du Cimetière Logelbach	KIENLEN-SCHUBNEL/COMMUNE	170 000€

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de ce bilan foncier qui sera ainsi annexé au compte administratif 2018.

5. Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : je ne vais pas reprendre tout, puisque nous avons un diaporama. On peut analyser les principaux chiffres. Ce sont les dépenses réelles. Je rappelle que le compte administratif, ce sont les

dépenses réelles qui sont été effectuées au courant de l'année 2018. Donc les dépenses réelles en baisse de 4,6 %. Nous avons des recettes réelles en légère augmentation de 0,7 %, une épargne nette relativement élevée qui est de 1.680.988 €, un niveau d'investissement important puisqu'il est de 5 941 709 €. Vous voyez les différentes dépenses de fonctionnement, le personnel représente quand même 52 % ce qui fait quand même 2.423.997 €. Je ne vais pas chaque fois reprendre les chiffres, vous les avez sous les yeux. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 4.685.953,87 € en 2018 en diminution de 4,60 % soit 225.697 € en moins.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6.408.563,37 € en 2018 et en augmentation à 1,7 soit plus 69.927,65 €. Vous avez la répartition, donc on peut dire que le plus important ce sont les impôts et taxes qui sont de 5.119.730 €. Le reste est réparti, Voilà quelques chiffres.

L'évolution des recettes et des dépenses.

Les recettes augmentent progressivement depuis 2014. Dans le même temps, après une lente progression, les dépenses accusent une diminution significative de moins de 203.476 €. Le niveau d'épargne nette s'améliore. En conséquence il s'élève à 1.680.988 € en 2018. Vous avez la courbe des recettes réelles de fonctionnement et vous avez la courbe des dépenses réelles de fonctionnement, plus remboursement du capital de l'emprunt.

Vous avez le programme d'investissement. On se rend compte qu'on arrive à la fin du mandat et c'est là que les dépenses sont les plus importantes, puisque vous savez que le temps que l'on mette les projets en place, ça met 3 ou 4 ans après l'élection et puis maintenant on arrive à la réalisation de nos projets. Donc maintenant on a des dépenses pour 2018 de 5.941.709 € alors que si on regarde par exemple en 2016 elles étaient de 1.856.482 €.

Les dépenses d'équipement 2018 s'élèvent à 5.941.710 € qui se répartissent comme suit. C'est la construction du pôle Arts martiaux avec 2.646.990 €. Nous avons l'extension de l'école maternelle, du périscolaire et la création d'une cantine scolaire de Logelbach pour 874.777 €. Et encore :

- Pôle médical Wintzenheim centre	801 804 €
- Travaux rue de Lattre et Chemin du Herrenpfad	417 989 €
- Travaux de restauration de la Chapelle Herzog	235 599 €
- Chemin du Hengst	62 611 €
- Travaux mairie centre – fenêtres – climatisation - police	74 168 €
- Travaux dans les écoles	86 105 €
- Travaux dans les cimetières	51 388 €
- Acquisition Kangoo express	14 258 €
- Acquisition Master Fourgon	22 938 €
- Acquisition Camion benne avec grue de levage	149 400 €

Les principales recettes d'investissement 2018, ce sont les dotations. On a le fonds de compensation de TVA qui s'élevait à 135.051 € et en ce qui concerne la taxe d'aménagement 185.517 €. Bien sûr il y a les subventions d'équipement qui représentent 1.271.786 €, les fonds de concours de Colmar Agglomération à hauteur de de 466.654 € et qui a été injecté pour le pôle Arts Martiaux. Pour l'Etat, on a la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 7.811 euros c'est le chemin du Herrenpfad, 93.822 € c'est DSIL pour l'extension de l'école, le périscolaire et la cantine, 102.666 € c'est toujours la DETR pour l'extension de l'école, 27.872 €, c'était pour la chapelle Herzog. La Région Grand Est subventionne aussi la chapelle Herzog pour les travaux à hauteur de 40 798 € et enfin le pôle sportif pour 493.423 €.

Voilà très rapidement le compte administratif expliqué.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte administratif ? Oui ?

M. KLINGER-ZIND : oui, Monsieur le Maire, concernant ce compte administratif, l'augmentation de l'excédent de fonctionnement d'une année sur l'autre n'est le résultat que du non-renouvellement des contrats aidés, ce qui a fait baisser les charges de personnel, les délégations de service moins onéreuses du fait du nouveau prestataire de service ainsi que la hausse des taxes locales payées par les habitants de notre commune. L'important au niveau de l'investissement a nécessité de faire appel à un emprunt de 4 millions d'euros, ce qui

engagera la commune pour 15 ans. Lors de la commission des finances, j'ai émis un avis favorable pour ce compte administratif. J'avais prévu d'en faire autant au conseil municipal ce soir, mais à la fin de cette commission des finances Monsieur le Maire, vous m'avez rappelé à mon bon souvenir certaines dépenses comprises dans ce compte administratif que je ne peux pas cautionner. C'est pourquoi je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire : merci. Je rappelle simplement que tout ce que nous avons fait là, vous avez toujours voté pour. Quand on a présenté les budgets, vous avez toujours voté. Donc aujourd'hui c'est simplement un rappel de ce qui a été fait en 2018 que vous avez voté. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Oui Monsieur SCHERRER

M. SCHERRER pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : nous ne prenons pas part au vote.

Contrairement au budget primitif, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Evolution des principales dépenses

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement étaient de 4 685 953,87 € en diminution par rapport à 2017 de -225 697,40 € soit - 4,60 %. Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année N-1, du réalisé chapitre par chapitre afin de mieux mesurer les évolutions de 2018 par rapport à 2017.

Les charges à caractère général

Les frais généraux (chapitre 011) sont affectés au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes payés.

Ce chapitre est resté stable entre 2018 et 2017 avec une dépense de 1 312 900 €.

Un changement de méthode comptable pour l'imputation des dépenses d'entretien (compte 61 – Services Extérieurs) et les fournitures d'entretien (compte 60 - Achats) est intervenu en 2018, d'où les variations importantes de ces articles comptables. La pratique commune était de comptabiliser aux comptes 61 les dépenses de fournitures qui relèvent des comptes 60.

Les charges de personnel

Les dépenses du personnel étaient de 2 423 997.30 € soit en diminution de 119 764.54 € (-4,71%) par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par la fin des contrats aidés ainsi que le report en 2020 du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante ont connu une baisse de 99 510.54 € (-9,81%) et se sont élevées à 914 465.03€. Outre les subventions (508 692.91 €) et les contributions obligatoires (273 583.13 €), ce poste intègre également les indemnités des élus.

Les subventions sont en baisse de 82 509.31 € par rapport à 2017, cela étant dû essentiellement à la diminution :

- de la contribution à la nouvelle association délégataire de la crèche (- 70 000 €) Enfance pour Tous,
- de la subvention au CCAS (- 25 000 €) dans la mesure où le Centre Communal d'Action Sociale bénéficiait d'un budget de fonctionnement existant très suffisant pour l'année 2019.

Comparatif des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs 2017 et 2018

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution €	Evolution %
011-Frais Généraux	1 312 927,13 €	1 312 880,44 €	-46,69 €	0,00%
60 Achats et variations de stocks	458 073,96 €	489 608,46 €	31 534,50 €	6,88%
61 Services extérieurs	579 886,53 €	549 377,20 €	-30 509,33 €	-5,26%
62 Autres services extérieurs	239 238,02 €	238 996,78 €	-241,24 €	-0,10%
63 Impôts et taxes	35 728,62 €	34 898,00 €	-830,62 €	-2,32%
012-Charges de personnel	2 543 761,84 €	2 423 997,30 €	-119 764,54 €	-4,71%
014-Atténuations de produits	29 286,00 €	29 865,00 €	579,00 €	1,98%
65-Autres charges de gestion	1 013 975,57 €	914 465,03 €	-99 510,54 €	-9,81%
66-Charges financières	492,92 €	4 336,60 €	3 843,68 €	NS
67-Charges exceptionnelles	11 207,81 €	409,50 €	-10 798,31 €	-96,35%
022 - Dépenses imprévues				
Dépenses réelles	4 911 651,27 €	4 685 953,87 €	-225 697,40 €	-4,60%
042-Opérations d'ordre	248 371,40 €	329 050,51 €	80 679,11 €	32,48%
TOTAL	5 160 022,67 €	5 015 004,38 €	-145 018,29 €	-2,81%

Les contributions obligatoires comprenaient notamment :

- La participation pour les Brigades vertes : 29 749.65 €,
- Le SIVOM du Canton de Wintzenheim : 178 132,14 €,
- Le Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers : 19 500 €,
- Le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg : 34 687.25 €.

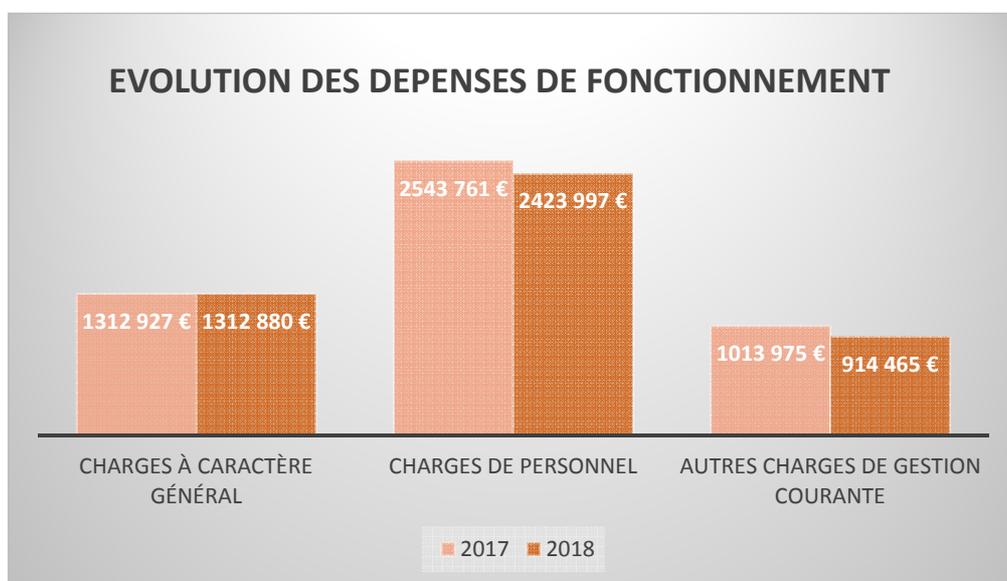
Le niveau global des participations était en diminution de 17 500 € par rapport à 2017, du fait notamment de la diminution pour 2018 de la contribution au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers.

Charges financières

Les charges financières représentaient 4 336.60 € composées des intérêts des emprunts (3 715.07 €) et des frais de recouvrement et de reversement (621.53 €) encaissés par l'ONF lors de la vente des bois.

Charges exceptionnelles

Pour un montant de 409,50 €, il s'agit de titres annulés sur exercices antérieurs, portant sur le remboursement de régularisations de la taxe locale sur la publicité extérieure.



B. Evolution des principales recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 408 563.37 € en 2018. Elles sont pour l'année 2018 en augmentation de 67 927.65 € par rapport à 2017 soit + 1.07%.

Atténuations de charges

Ce chapitre de recettes a connu en 2018 une diminution sensible due à une baisse des remboursements consécutive à une diminution des arrêts de longue maladie du personnel communal (-13 303,42 €).

Produits des services

Pour une recette de 145 387.20 €, l'évolution des produits du domaine s'établissait à +1.67% (+2 388.57 €), principalement issue des ventes de bois (71 906.20 €), des redevances d'occupation du domaine public (27 315.86€) ainsi que des droits de chasse (29 005 €).

Impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes constituent la principale ressource financière de la Ville et s'élevaient en 2018 à 5 119 730.47 € dont 3 253 486 € (3 141 100 € en 2017 soit au total une augmentation de 112 386 €) issus des taxes directes comprenant :

- 1 514 671 € pour la taxe d'habitation (+ 61 506 €),
- 1 606 570 € pour la taxe foncière sur le bâti (+ 51 914 €),
- 111 620 € pour la taxe foncière sur le non-bâti (- 1 193 €),
- 20 625 € pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (+ 159 €),

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par Colmar Agglomération, sont restées stables par rapport à 2017 d'un montant de 1 343 351 € (1 343 521 € en 2017).

522 893 € de recettes étaient dues aux taxes indirectes marquées notamment par :

- une légère augmentation de la TLPE + 1 046 €, soit une recette de 50 382 €,
- une augmentation significative de + 41.54% de la taxe additionnelle aux droits de mutation soit (+87 124 €) pour une recette de 296 853 €,
- une très légère diminution de 601 € de la taxe sur la consommation finale d'électricité avec un produit de 130 373 €.

Comparatif des recettes de fonctionnement entre les comptes administratifs 2017 et 2018

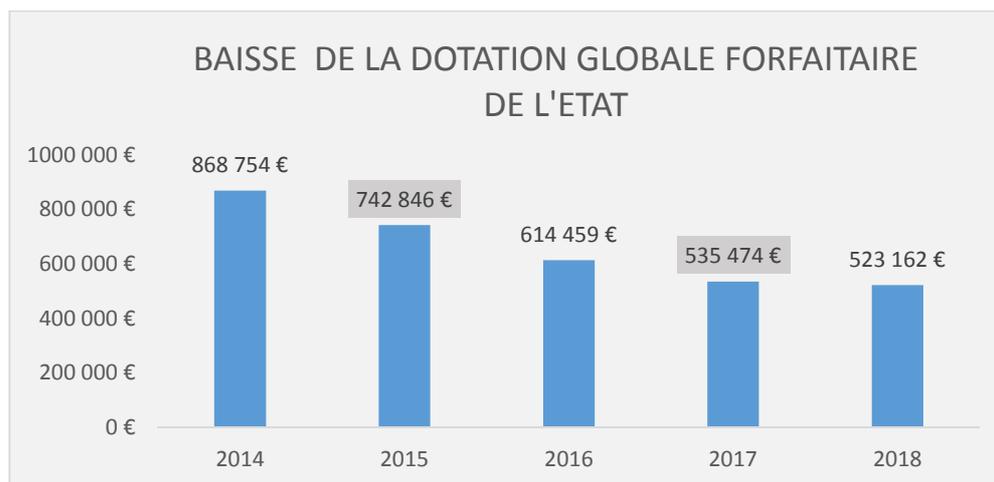
VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitres	2017	2018	Evolution €	Evolution %
013-Atténuations de charges	26 960,07 €	13 656,65 €	-13 303,42 €	-49,34%
70-Produits des services	142 998,63 €	145 387,20 €	2 388,57 €	1,67%
73-Impôts et taxes	4 920 085,90 €	5 119 730,47 €	199 644,57 €	4,06%
AC + DSC	1 343 521,00 €	1 343 351,00 €	-170,00 €	-0,01%
74-Dotations, subventions	948 319,80 €	944 296,85 €	-4 022,95 €	-0,42%
75-Autres produits	151 075,31 €	147 070,06 €	-4 005,25 €	-2,65%
76-Produits financiers	61,59 €	59,86 €	-1,73 €	-2,81%
77-Produits exceptionnels	151 134,42 €	38 362,28 €	-112 772,14 €	-74,62%
Recettes réelles	6 340 635,72 €	6 408 563,37 €	67 927,65 €	1,07%
042-Opérations d'ordre	69 227,63 €	69 917,61 €	689,98 €	1,00%
TOTAL	6 409 863,35 €	6 478 480,98 €	68 617,63 €	1,07%

Dotations et participations

Les dotations et participations qui étaient de 948 319.80 € en 2017 se sont élevées à 944 296.85 € en 2018 soit une légère baisse de 0.42% qui traduit une diminution des recettes issues des dotations de l'Etat. Au total, en 5 ans, la baisse des dotations correspond à une perte de 1 360 921 € de ressources cumulée.

La dotation globale forfaitaire s'établissait à 523 162 € (-12 312 €) en 2018, composée :

- d'une part de la dotation forfaitaire qui a baissé de 15 390 € pour atteindre 419 465 € en 2018 (soit presque la moitié de ce que percevait la commune en 2014),
- et d'autre part, de la dotation de solidarité rurale qui augmentait de + 3 078 € pour atteindre 103 697 € (100.619 € en 2017).



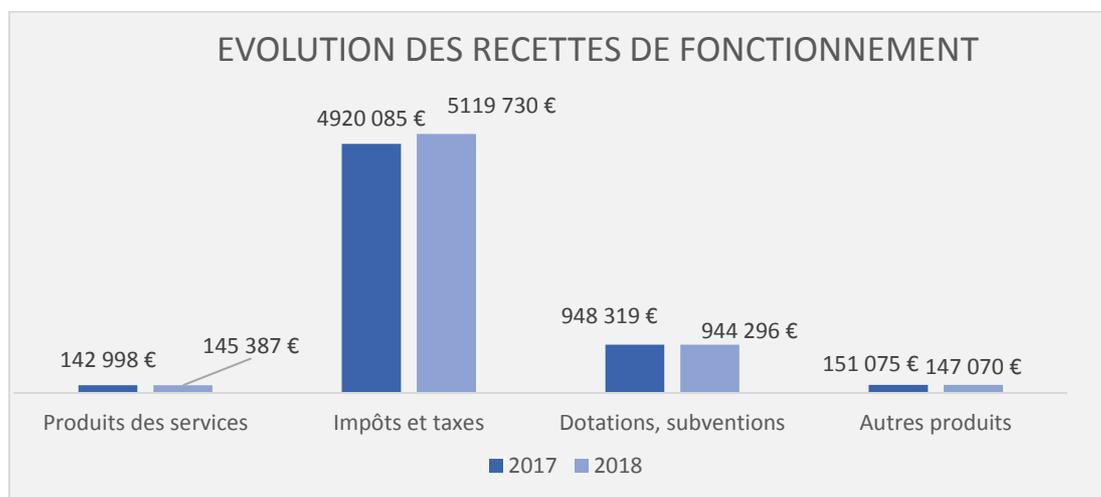
Pour les autres dotations et participations, principalement :

- La compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation a augmenté de +2 911 € (67 660 €),
- Le versement des aides pour les contrats aidés a diminué de 10 193 €,
- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du multi-accueil et du service périscolaire a légèrement diminué de 3 845 € (soit un versement de 193 372 €).

Autres produits

Les autres produits de gestion ont baissé de -2,65% (- 4 005 €) du fait :

- De la baisse du produit issu des revenus des immeubles,
- De la diminution du produit des redevances versées par les fermiers et concessionnaires du fait d'un changement de comptabilisation d'une recette d'un concessionnaire.



C. Excédent de fonctionnement

Aux termes du compte administratif 2018, la section de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de **1 463 476.60 €** soit en augmentation de **213 635.92 €** par rapport à 2017.

Excédent de fonctionnement					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
	1 406 194 €	1 301 351 €	1 219 056 €	1 249 840 €	1 463 476 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les principales dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 965 534.17 €, dont des dépenses d'équipement pour 5 941 710.99 € et le remboursement de la dette pour 23 823.18 €.

Les principaux chantiers ont été les suivants :

- Construction du pôle sportif d'arts martiaux 2 646 990 €
- Extension de l'école maternelle, du périscolaire et création d'une cantine scolaire de Logelbach 874 774 €
- Pôle médical Wintzenheim centre 801 804 €
- Travaux rue de Lattre et Chemin du Herrenpfad 417 989 €
- Travaux de restauration de la Chapelle Herzog 235 599 €
- Chemin du Hengst 62 611 €
- Travaux mairie centre – fenêtres – climatisation - police 74 168 €
- Travaux dans les écoles 86 105 €
- Travaux dans les cimetières 51 388 €
- Acquisition Kangoo express 14 258 €
- Acquisition Master Fourgon 22 938 €
- Acquisition Camion benne avec grue de levage 149 400 €

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution €	Evolution %
10-Dotations+TLE				
16-Remboursement emprunts	0,00 €	23 823,18 €	23 823,18 €	100,00%
20-Immobilisations incorporelles	415 815,38 €	116 966,76 €	-298 848,62 €	-71,87%
204-Subventions d'Equipement	343 838,00 €		-343 838,00 €	-100,00%
21-Immobilisations corporelles	401 938,46 €	720 286,74 €	318 348,28 €	79,20%
23-travaux en cours	104 331,30 €	5 104 457,49 €	5 000 126,19 €	4792,55%
27-Autres immobilisations				
45 - Opérations cptes tiers	90 795,11 €		-90 795,11 €	-100,00%
020-Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses réelles	1 356 718,25 €	5 965 534,17 €	4 608 815,92 €	339,70%
040-Opérations d'ordre	69 227,63 €	69 917,61 €	689,98 €	1,00%
041-Opérations d'ordre	330 373,33 €	206 883,98 €	-123 489,35 €	-37,38%
TOTAL	1 756 319,21 €	6 242 335,76 €	4 486 016,55 €	255,42%

B. Les principales recettes

D'un montant de 6 931 616.85 € les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé,
- l'emprunt contracté dans l'année,
- des dotations et des subventions reçues.

VILLE DE WINTZENHEIM - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET 2018				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution €	Evolution %
024-Produits des cessions				
10-Dotations	936 302,83 €	1 659 810,40 €	723 507,57 €	77,27%
Excédents de fonctionnement capitalisés	471 281,07 €	1 330 823,31 €	859 542,24 €	182,38%
2031-Frais Etudes	605,61 €		-605,61 €	-100,00%
13-Subventions	369 377,57 €	1 271 786,45 €	902 408,88 €	244,31%
23-Immobilisations en cours	74 773,62 €		-74 773,62 €	-100,00%
16-EMPRUNT		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	#DIV/0!
165-Dépôts et cautionnements reçus	320,00 €	20,00 €	-300,00 €	-93,75%
45 - Opérations cptes tiers	90 795,11 €		-90 795,11 €	-100,00%
27-Autres immobilisations financières				
Recettes réelles	1 472 174,74 €	6 931 616,85 €	5 459 442,11 €	370,84%
040-Opérations d'ordre	248 371,40 €	329 050,51 €	80 679,11 €	32,48%
041-Opérations d'ordre	330 373,33 €	208 594,15 €	-121 779,18 €	-36,86%
TOTAL	2 050 919,47 €	7 469 261,51 €	5 418 342,04 €	264,19%

La commune a perçu en 2018, pour remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses de 2017, une recette d'un montant de 135 051 €.

La Taxe d'Aménagement était d'un montant de 185 517 €, perçue sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature.

Wintzenheim a bénéficié en 2018 du versement de subventions pour un montant de 1 271 786 €. Ces subventions ont été versées par :

- Colmar Agglomération :
 - Fonds de concours à hauteur de 466 654 € pour le pôle sportif d'Arts Martiaux
- Etat :
 - DETR : 7 811 €, pour le chemin du Herrenpfad
102 666 € pour l'extension de l'école, du périscolaire et la création de la cantine à Logelbach.
 - DSIL : 93 822 € pour l'extension de l'école, du périscolaire et la création de la cantine à Logelbach.
 - DRAC : 27 872 € pour la restauration de la Chapelle Herzog
- Région Grand Est:
 - 40 798 € pour la Chapelle Herzog
 - 493 423 € pour le Pôle sportif d'Arts Martiaux

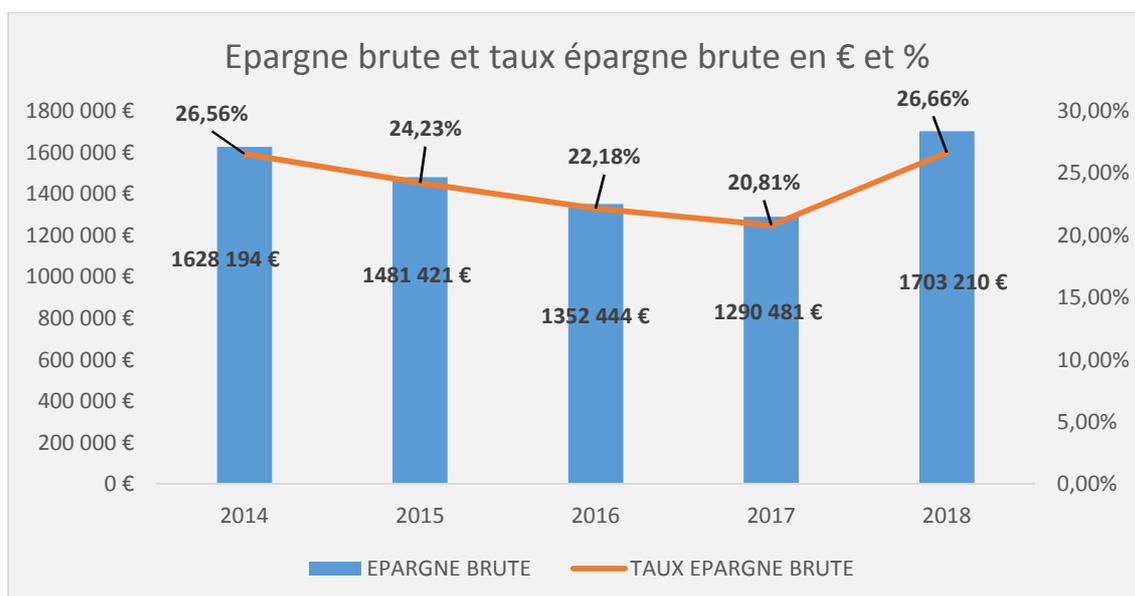
III. EPARGNE BRUTE ET TAUX D'EPARGNE BRUTE

A. Les indicateurs de gestion

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais finances...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Epargne brute et taux épargne brute en € et %



Il est à noter la bonne santé des indicateurs de gestion en 2018, grâce d'une part, à une augmentation des recettes réelles (hors cessions) de presque 190 000 € et, d'autre part, une diminution des charges de personnel de 119 764 € et des autres charges de gestion de 99 510 €. Cette épargne brute contribue au financement des investissements.

B. Les résultats de l'exercice

Les réserves inscrites au compte 1068 pour 1 330 823.31 € représentent la part du résultat 2017 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée au financement de la section d'investissement au budget primitif 2018.

Le compte administratif 2018 de la ville fait apparaître, en résultat global (fonctionnement et investissement), un excédent de 4 524 852.11 €.

PRESENTATION GENERALE DU CA 2018					
SECTION	Réalisations	Reports	Restes à réaliser	Résultats cumulés	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	5 015 004,38 €				5 015 004,38 €
RECETTES	6 478 480,98 €	4 809 237,19 €			11 287 718,17 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	6 242 335,76 €	259 654,10 €	3 747 130,38 €		10 249 120,24 €
RECETTES	7 469 261,51 €		1 031 997,05 €		8 501 258,56 €
TOTAL DEPENSES					15 264 124,62 €
TOTAL RECETTES					19 788 976,73 €
TOTAL CUMULE					4 524 852,11 €

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.
Claude KLINGER-ZIND ne participe pas au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Le conseil municipal, par 23 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote) :

- Approuve le compte administratif du budget principal de 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Extrait du compte administratif du budget principal 2018

6. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Principal 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	13 558 748.29	11 126 737.19	24 685 485.48
	Titres de recettes émis*	B	7 469 261.51	6 478 480.98	13 947 742.49
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	13 558 748.29	11 126 737.19	24 685 485.48
	Mandats émis*	F	6 242 335.76	5 015 004.38	11 257 340.14
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		1 226 925.75	1 463 476.60	2 690 402.35
RESULTAT 2017 REPORTE	Excédent Déficit		259 654.10	4 809 237.19	4 549 583.09
RESULTAT CUMULE au 31/12/2018 avant RAR	Excédent Déficit		967 271.65	6 272 713.79	7 239 985.44
RESTES A REALISER	Recettes Dépenses		1 031 997.05 3 747 130.38		-2 715 133.33
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		1 747 861.68	6 272 713.79	4 524 852.11

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

*Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.
Claude KLINGER-ZIND ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal par 24 voix pour :

- Approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2018 au budget principal 2019 telle que proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Approbation des subventions 2019 aux associations

Rapporteur : Daniel LEROY

M. LEROY : alors ce soir, je vais vous proposer l'attribution des subventions pour 2019 aux associations de Wintzenheim. Vous avez tous eu le tableau. Alors je peux rapidement vous donner, je ne vous donne pas le détail puisque vous l'avez sous les yeux, je vous donne le montant global par association, sachant que la subvention qui est attribuée comporte deux grands volets, enfin un volet fonctionnement d'une subvention qui se calcule mathématiquement en fonction des personnes qui constituent l'association et une subvention qui

est attribuée sur projet pour les associations qui proposent un projet d'intérêt pour la commune. S'ajoute à cela encore une petite somme pour les sportifs ou bénévoles méritants des associations, sachant qu'il y a une somme, si je ne me trompe pas, de 20 euros pour un titre départemental ou régional, 30 euros pour un titre national et 50 euros pour un titre international.

Les subventions proposées pour 2019 sont les suivantes :

Associations locales :

Associations	Subventions de fonctionnement 2019	Subventions sur projet 2019 + méritants	Total des Subventions 2019
Accordéon club	200 €	30 €	230 €
Amis de la Chapelle Herzog	500 €	-	500 €
Amis de la musique mécanique	425 €	5600 €	6025 €
ASL (Association Sports et loisirs Logelbach)	200 €	150 €	350 €
Association de Pêche et Pisciculture	203 €	-	203 €
Association Sportive de Wintzenheim (football)	1000 €	-	1000 €
Aviculture	200 €	500 €	700 €
Chorale Ste Cécile	230 €	-	230 €
Chorale St Joseph	200 €	-	200 €
5^{ème} avenue	200 €	600 €	800 €
Club Vosgien	1000 €	-	1000 €
Copains d'abord	313 €	1000 €	1313 €
Desidela	250 €	-	250 €
Echecs	330 €	-	330 €
Edelweiss	200 €	-	200 €
Gymnastique Volontaire	1000 €	-	1000 €
Hand-Ball	840 €	-	840 €
Judo	1000 €	300 € + 270 €	1570 €
Karaté	1000 €	0 € + 950 €	1950 €
New Basket	1000 €	-	1000 €
Nuit Blanche	200 €	1000 €	1200 €
Petit Escargot	200 €	-	200 €
Société d'Histoire	1000 €	-	1000 €
Tarot	214 €	0 € + 290 €	504 €
Temps libre	200 €	-	200 €
Théâtre de la Citerne	200 €	200 €	400 €
Wintzen'arts	200 €	250 €	450 €
Wintz'Tango	820 €	-	820 €
Total			24 465 €

Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subvention de fonctionnement 2019	Subvention sur projet 2019	Total subventions 2019
CMJ	1520 €	-	1520 €
Donneurs de sang	450 €	-	450 €
Ecole de musique	25 000 €	-	25 000 €
Harmonie municipale	8000 €	1000 €	9000 €
Scouts et Guides	520 €	-	520 €
UNC	900 €	-	900 €
Œuvres sociales	8800 €	-	8800 €
Association de Prévention Routière	200 €	-	200 €
CCAS	10 000 €		10 000 €
Total			56 390 €

Associations assurant des Délégations de Service public :

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

Associations	Subventions de fonctionnement 2019
PEP Alsace Activités périscolaires	198 607 €
Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil	185 868 €

Associations	Subventions d'équipement 2019
PEP Alsace Activités périscolaires	3.300 €

Monsieur le Maire : Je dois préciser aussi que chaque association doit nous fournir le budget et les comptes de l'année.

M. LEROY : les associations ne touchent pas de subvention tant que nous n'avons pas eu le décompte de l'année, le compte-rendu de l'assemblée générale, ainsi que le budget. Et je vérifie tous les budgets.

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal par 25 voix pour :

- Attribue les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour 2019,
- Vote le crédit correspondant au budget de l'exercice,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Adoption du Budget Primitif 2019 de la commune de Wintzenheim

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : nous allons passer maintenant au budget. La ville de Wintzenheim propose un budget 2019 qui se caractérise par :

- Des taux de taxes inchangés entre 2018 et 2019,
- Des dépenses de fonctionnement stables,
- Un niveau d'investissements important (9,8 M€) sans faire appel à un nouvel emprunt en 2019.

Les dépenses réelles sont évaluées à 5 209 333 € hors dépenses imprévues. Vous avez à chaque fois les charges de personnel qui représentent 55 % soit 2.714.000 €. Vous avez les frais généraux à hauteur de 1.414.266 €. Vous avez l'atténuation des produits. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres. Ce qui est le plus important ce sont les autres charges de gestion de 671.000 € et les charges financières de 47.000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 6.492.692 € hors atténuations de charges, produits financiers et exceptionnels. Vous avez les produits et les services à chaque fois. Vous avez les impôts et les taxes pour 5.210.000 €. Vous avez les dotations de participation qui sont de 898.392 € qui représentent 14 % et enfin les autres produits de gestion pour 3 % soit 208.200€, et les produits des services, 146.600 € soit 2 %.

La diminution des dotations de l'Etat est de 19.616 €, mais nous avons perdu entre 2013 et 2019 424.729 € de pertes de dotations. La perte cumulée, elle est de 1.360.000 €.

Vous avez l'évolution des taux et des taxes. Pour la la taxe d'habitation, quand on regarde le taux moyen de la strate pour les mêmes communes que nous, elles sont à 15,33. Nous, nous sommes à 13,98.

Vous avez l'évolution des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Là c'est pareil on regarde le taux moyen de 21 % et pour nous elle est de 17,03%.

Les dépenses d'investissement totalisent 11.234.673,71 € et se décomposent :

- en dépenses d'équipement pour un montant total de 9.860.630 €,
- en dépenses financières d'un montant total de 648.666 € comprenant 266.666 € de remboursement de la dette.

Les dépenses d'équipement

Je vous le disais tout à l'heure quand j'ai présenté le compte administratif, la poursuite des projets en cours, c'est-à-dire :

- | | |
|---|-------------|
| • Pôle sportif d'arts martiaux il nous reste encore | 1 970 000 € |
| • Extension de l'école maternelle, du périscolaire et création d'une cantine scolaire | 271 000 € |
| • Restauration de la Chapelle Herzog | 247 000 € |

Des projets d'investissement déjà engagés en 2018 qui trouvent leur suite en 2019

- | | |
|--|-----------|
| • Acquisition d'un bâtiment rue Clemenceau – futur parking (délibération du 28 septembre 2018) | 175 000 € |
| • Démolition du bâtiment rue Clemenceau et aménagement des espaces publics | 90 000 € |
| • Acquisition d'un bâtiment rue du Cimetière à Logelbach (délibération du 28 septembre 2018) | 175 000 € |
| • Rénovation du bâtiment pour la création d'un pôle médical | 500 000 € |

Des projets pour 2019

- | | |
|---|-----------|
| • Nouveau véhicule d'intervention pour les Sapeurs-Pompiers | 200 000 € |
| • Travaux aménagement des cimetières | 37 000 € |
| • Véhicule de service électrique | 30 000 € |
| • Rénovation chemins ruraux | 130 000 € |

- Travaux de rénovation de la salle Ungerer 50 000 €
- Acquisitions foncières diverses 700 000 €

Des prévues en 2019 comprenant 2 phases de réalisation

- Travaux d'aménagement sécuritaire de la rue Joffre (2tranches) 1 500 000 €
- Aménagement du parc Herzog (1^{ère} et 2^{ème} phases) 850 000 €

Monsieur le Trésorier Payeur, Monsieur VASSELON, vous l'a dit tout à l'heure. L'encours de la dette par habitant est de 497€, alors qu'au niveau des communes de même strate, c'est à peu près 850 € par habitant.

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 11.234.673,71 € en 2019 et se composent principalement de :

- L'épargne de gestion (5 125 043 €)
- Le remboursement de la TVA (945 000 €)
- L'excédent capitalisé (1 747 861 €)
- Les produits des cessions (425 000 €)
- Les subventions obtenues (706 997 €)
- La taxe d'aménagement (180 000 €)
- L'emprunt CAF à taux zéro (108 000 €)

On peut dire que les dépenses inscrites en 2019 sont la continuité de 2018. D'ailleurs le DOB le spécifiait. En ce qui concerne la taxe d'habitation, vous l'avez vu, à noter que la taxe d'habitation reste ainsi inférieure au taux moyen et la taxe foncière là aussi on peut noter qu'elle reste inférieure au niveau national.

Voilà c'est tout ce que j'avais à dire sur le budget primitif. Est-ce qu'il y a des questions concernant le budget ? Pas de questions ? Si Monsieur KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : merci Monsieur le Maire. Concernant ce budget primitif, tout d'abord il est difficile d'avoir une vision concrète des dépenses d'investissement étant donné qu'il manque le tableau de synthèse des dépenses dans le rapport s'y rapportant et que la liste des investissements prévus demeure succincte. Et je vous avais déjà fait la remarque. A propos des pôles médicaux Wintzenheim et Logelbach, ils représentent un investissement de plus de 2 millions d'euros, alors même que la commune a dû faire appel à l'emprunt l'an passé pour financer ces investissements. Par conséquent, on peut considérer que la moitié de cet emprunt est utilisée pour financer ces opérations, ce qui implique des remboursements annuels de 150 000 euros. Alors que les recettes attendues sont estimées à maximum à 100 000 euros. Vous aurez tous compris que les loyers ne couvriront pas les dépenses, alors que vous nous l'aviez annoncé. Bien au contraire ces pôles médicaux seront déficitaires de 50 000 euros par an, rien qu'en investissement, sans parler des frais de fonctionnement restant à la charge de la commune. Je rappelle encore une fois que vous avez refusé l'installation de médecins à Logelbach qui voulaient acheter, obstiné à imposer la location. Désormais vous engagez les travaux alors que vous n'avez aucune garantie de trouver preneur. L'argent public ne doit pas servir à renflouer une opération immobilière largement déficitaire, mais plutôt à améliorer le cadre de vie des habitants. J'estime que ce n'est pas aux habitants de payer pour vos mauvais choix de gestion. Donc je voterai contre ce budget primitif.

Monsieur le Maire : je n'ai rien à rajouter. Monsieur VASSELON, vous n'avez rien à rajouter par rapport aux investissements ?

M. VASSELON : non, je sortirai de mon rôle Monsieur le Maire. Je ne peux pas parler d'opportunité.

Monsieur le Maire : oui, tout à fait. Donc je prends note de votre déclaration. Je n'en rajouterai pas puisque c'est une discussion qu'on a eu, ça reviendra de toute façon à chaque fois quand on présentera le budget. Moi je considère qu'on a fait un excellent travail durant ce mandat-là. Beaucoup de choses ont été votées par vos

soins. Aujourd'hui forcément vous êtes contre et ça sera comme ça jusqu'à la fin de notre mandat. J'en prends acte, je n'ouvre pas plus le débat. C'est comme cela. Merci.

Vous voulez encore ajouter quelque chose avant qu'on passe au vote des taux ?

M. VASSELON : non. En ce qui concerne le vote du budget, simplement rappeler que le budget est un acte de prévisions et qu'il est susceptible bien évidemment d'adaptation. Je voulais simplement faire remarquer que la commune de Wintzenheim vote des dépenses imprévues, et ce n'est pas quelque chose qui a été remarqué. Mais en ce qui me concerne, c'est une bonne idée. Le budget étant un acte de prévisions, il est relativement difficile de prévoir l'avenir. Cette ligne de dépenses imprévues qui est mise à la disposition du maire, alors pas n'importe comment parce que d'abord elle est déjà plafonnée à 7,5 % des dépenses réelles de la section et puis le maire quand il est amené à l'utiliser, doit prendre une décision de virement de crédit qui est ensuite portée à la connaissance du prochain conseil municipal. C'est une souplesse qui a été prévue par le législateur en matière de comptabilité communale où les règles budgétaires sont quand même assez strictes, il est opportun je crois, de profiter des souplesses qui sont offertes par le législateur pour vous permettre justement de fonctionner mieux. Et je peux vous assurer que dans les collectivités qui comme vous votent une ligne de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement, il arrive régulièrement qu'en fin d'exercice, pour liquider une opération quelquefois même des opérations d'ordre, on a recours à cette ligne et nous sommes bien contents de l'avoir au moins, comme ça on peut comptabiliser l'opération. On n'y revient plus sur l'exercice d'après. Donc vous faites bien de voter des dépenses imprévues, si je puis me permettre cette expression. Pour le reste du budget, comme je l'ai déjà dit, là il s'agit de choix qu'il ne m'appartient pas bien évidemment de commenter. Mais au moins là il s'agit d'une procédure budgétaire, je peux exprimer un avis.

Monsieur le Maire : merci Monsieur VASSELON. A Colmar Agglomération, nous avons décidé d'octroyer encore un fonds de concours aux communes qui sera de l'ordre de 25 euros par habitant. Ça a été acté par les vice-présidents, ça a été acté en commission d'administration générale, ça va être acté la semaine prochaine en conseil communautaire et pour Wintzenheim ce sera une rentrée de quand même pratiquement 200 000 euros. Donc ça ne sera pas négligeable. Je rappelle quand même que les fonds de concours, sur le pôle arts martiaux représentent 466.000 €. C'est quand même important, sans compter les subventions qu'on a à côté. Le premier mandat, on avait eu un fonds de concours sur la caserne. Le fonds de concours, c'est plus qu'un million d'euros. C'est quelque chose qui aide aussi les collectivités. Je crois que c'est ça aussi la solidarité par rapport aux autres communes. C'est juste qu'il y ait un retour et que Wintzenheim comme les autres communes d'ailleurs, touche effectivement quelque chose.

Voilà, moi j'ai terminé en ce qui concerne le budget. Il faut que je sorte puisque j'ai un petit problème avec les pompiers. On a un petit souci.

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 6.492.692 € (hors atténuations de charges, produits financiers et exceptionnels).

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre de la manière suivante :

VILLE DE WINTZENHEIM				
	BP+DM 2018 votés		Projet de BP 2019	
	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 107 337,19 €	11 107 337,19 €	11 092 377,11 €	11 092 377,11 €
Investissement	13 558 748,29 €	13 558 748,29 €	11 234 673,71 €	11 234 673,71 €
Total	24 666 085,48 €	24 666 085,48 €	22 327 050,82 €	22 327 050,82 €

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2019 à 11.092 377 €.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2018 et 2019

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
011-Frais Généraux	1 395 500,00 €	1 414 266,00 €	18 766,00 €	1,34%
60 Achats et variations de stocks	468 000,00 €	514 700,00 €	46 700,00 €	9,98%
61 Services extérieurs	619 720,00 €	592 066,00 €	-27 654,00 €	-4,46%
62 Autres services extérieurs	273 780,00 €	269 500,00 €	-4 280,00 €	-1,56%
63 Impôts et taxes	34 000,00 €	38 000,00 €	4 000,00 €	11,76%
012-Charges de personnel	2 714 000,00 €	2 714 000,00 €	0,00 €	0,00%
014-Atténuations de produits	35 000,00 €	42 500,00 €	7 500,00 €	21,43%
65-Autres charges de gestion	1 005 000,00 €	971 000,00 €	-34 000,00 €	-3,38%
66-Charges financières	32 000,00 €	47 567,78 €	15 567,78 €	48,65%
67-Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	330 000,00 €	380 000,00 €	50 000,00 €	15,15%
Dépenses réelles	5 531 500,00 €	5 589 333,78 €	57 833,78 €	1,05%
023-Virement à la section d'investissement	5 265 837,19 €	5 128 043,33 €	-137 793,86 €	-2,62%
042-Opérations d'ordre	329 400,00 €	375 000,00 €	45 600,00 €	13,84%
TOTAL	11 126 737,19 €	11 092 377,11 €	-34 360,08 €	-0,31%

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont prévues en légère augmentation de +1.34 % au BP 2019, soit 18 766 €.

Achats et variations des stocks :

Ce poste s'élève à 514 700 € et tient compte de l'offre de nouveaux équipements tels que le pôle sportif ou l'extension de l'école. Il tient également compte des dépenses énergétiques en raison des hausses tarifaires attendues.

Les achats et les prestations de services sont en hausse à hauteur de 8 500 €, en raison notamment de l'organisation de classes vertes.

Les dépenses de chauffage ont été évaluées à 110 000 € (à la place de 80 000 € en 2018) en raison de l'exploitation des nouveaux bâtiments et de l'augmentation des tarifs.

Les dépenses de carburants sont également envisagées avec une légère augmentation de + 7 500 € suite à la hausse des prix en 2018.

Les Services extérieurs regroupent les charges locatives, les contrats de prestations, les dépenses de maintenance, d'entretien et réparation, les primes d'assurances.

Ils sont prévus avec une baisse de l'ordre de – 4,5% comprenant :

- + 47 500 € sur l'entretien et réparations voiries, il s'agit de prévoir les réparations dans les rues et chemins ruraux,
- - 15 000 € sur le matériel roulant, le remplacement de nos véhicules anciens permet de réduire les frais d'entretien,
- -26 500 € sur les contrats de maintenance, cette année ne sera concernée que par des contrats annuels.

Les autres services extérieurs se composent des frais d'honoraires, des frais de communication, des frais de transports, des frais d'affranchissement et de télécommunication et les remboursements de frais. Son évolution est caractérisée par l'externalisation de certaines prestations notamment en matière de nettoyage des locaux.

Ils sont en baisse de -1.56%.

Les honoraires, annonces et insertions, catalogues et imprimés, divers et les frais de télécommunications devraient baisser en 2019, dans la mesure où il y aura moins de marchés de travaux à réaliser.

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses du personnel sont contenues à un niveau identique qu'en 2018 soit 2 714 000 €, comme prévu dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Cela est rendu possible par la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Toutefois, les augmentations de niveau national sont prises en compte :

- Augmentation de la cotisation du Centre de Gestion : 1.15% au lieu de 1.08% ;
- Augmentation URSSAF – Accident du travail (agents IRCANTEC – part patronale) : 1.4% au lieu de 1.3%.

3. Autres charges de gestion (chapitre 65)

Un budget de 971 000 € est prévu pour ce chapitre. La participation aux organismes de regroupement est estimée à 282 500 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont prévues à hauteur de 525 000 € soit une stabilité par rapport à 2018 :

- La subvention au CCAS reste à 10 000 €,
- La subvention pour la petite enfance, à Enfance pour Tous est de 185 868 € (DSP crèche), et pour les PEP Alsace de 198 607 € (DSP périscolaire),
- Une enveloppe d'environ 53 670 € est prévue pour des attributions de subventions exceptionnelles à accorder en cours d'exercice qui feront l'objet de délibérations spécifiques du conseil municipal durant l'année, afin d'en désigner les bénéficiaires.

4. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières s'établissent à 47 567.78 € comprenant 43 567.78 € pour les intérêts en remboursement de la dette et 4 000 € pour les frais de recouvrement et divers.

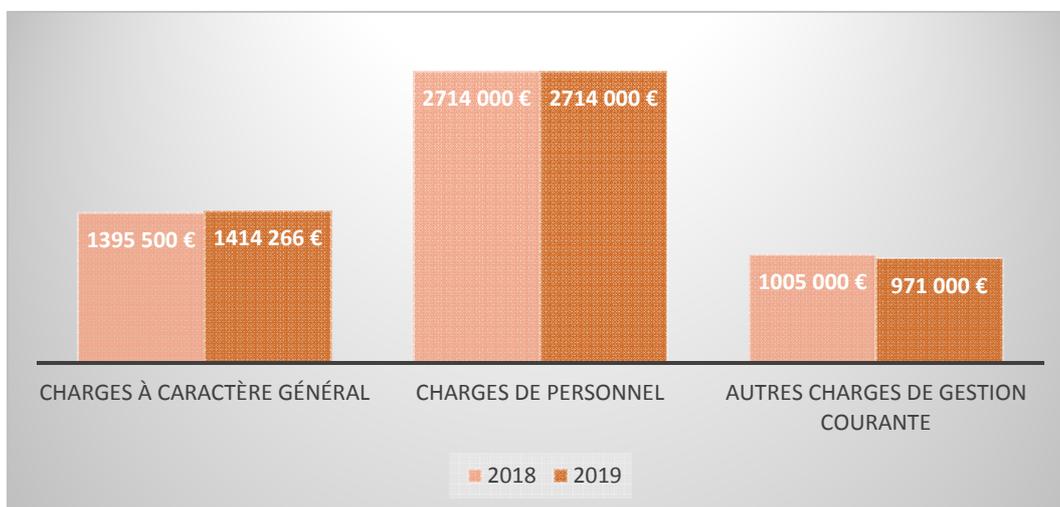
5. Atténuations des produits (chapitre 014)

La somme de 42 500 € correspond, pour 35 000 € à une évaluation de la contribution de la ville au Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), et à 7 500 € pour le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

6. Les dépenses imprévues

Ce chapitre s'élève à 380 000 € et est identique au BP 2018. Son utilisation en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre les Budgets Primitifs de 2018 et 2019



B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, des participations des autres partenaires financeurs.

Les recettes de fonctionnement s'établissent en 2019 à 11.092.377 €.

1. Les dotations et subventions

Ce poste est en légère diminution passant de 915 000 € à 898 392 €, soit -16 608 € (-1.82%)

● **Les concours financiers de l'Etat**

L'Etat verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés envers les collectivités locales. A ce titre sont perçues :

- la dotation forfaitaire (DF),
- la dotation de solidarité rurale (DSR),
- la dotation de décentralisation (DGD),
- la dotation pour les titres sécurisés.

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 525 965 € pour 2019. Depuis 2014, l'évolution de la dotation forfaitaire a été marquée par la contribution au redressement des finances publiques qui s'est presque achevée en 2018. En l'absence de nouvelle contribution au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire peut être estimée au même niveau que 2018 à 419 465 €. La dotation de solidarité rurale est attendue à 106 500 € tenant compte de la hausse annoncée de 90 M€ par an au plan national.

Comparatif des recettes prévisionnelles de fonctionnement entre les budgets primitifs de 2018 et 2019

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
013-Atténuations de charges	25 000,00 €	15 000,00 €	-10 000,00 €	-40,00%
70-Produits des services	129 000,00 €	146 000,00 €	17 000,00 €	13,18%
73-Impôts et taxes	5 001 000,00 €	5 210 000,00 €	209 000,00 €	4,18%
AC + DSC	1 340 040,00 €	1 344 240,00 €	4 200,00 €	0,31%
74-Dotations, subventions	915 000,00 €	898 392,00 €	-16 608,00 €	-1,82%
75-Autres produits	148 000,00 €	208 200,00 €	60 200,00 €	40,68%
76-Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00%
77-Produits exceptionnels	29 400,00 €	15 000,00 €	-14 400,00 €	-48,98%
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes réelles	6 247 500,00 €	6 492 692,00 €	245 192,00 €	3,92%
002-Résultat reporté	4 809 237,19 €	4 524 852,11 €	-284 385,08 €	-5,91%
722-Travaux en régie	70 000,00 €	74 833,00 €	4 833,00 €	6,90%
TOTAL	11 126 737,19 €	11 092 377,11 €	-34 360,08 €	-0,31%

● Les compensations fiscales

Certaines dotations sont destinées à compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux. Pour Wintzenheim, les allocations compensatrices de la taxe foncière et de la taxe d'habitation qui visent à compenser l'exonération des personnes de condition modeste, représentent 84 006 € (73 006 € pour les exonérations à la taxe d'habitation et 11 000 € pour celles relatives à la taxe foncière).

La loi de finances a fixé le taux de minoration de l'enveloppe dédiée aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle à 15% au niveau national, il en ressort un produit de 33 400 €.

Les autres dotations attendues sont la dotation générale de décentralisation pour 11 391 € et la dotation pour les titres sécurisés pour 12 130 €.

● Les autres dotations et subventions sont en baisse avec :

- le fonds d'amorçage suite à la refonte des rythmes scolaires (-10 000 €),
- la suppression des contrats aidés (-19 000 €),
- la signature d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse dont les recettes ne sont pas encore déterminées et qui sont inscrites à hauteur de 180 000 € (-13 373 €).
- Le FCTVA pour 27 000 € est prévu en recette suite à l'intégration de travaux de fonctionnement dans le périmètre de cette compensation.

2. Le produit fiscal

L'évolution des contributions directes sont estimées à +3% et sont dues à la progression des bases fiscales locales sous l'effet de :

- La revalorisation annuelle 2.2% liée au taux d'inflation en 2018,
- La progression « physique » des bases de +0.8%, cette variation étant fonction des opérations de construction de nouveaux locaux et de transformations de l'habitat à Wintzenheim.

Le produit des impôts ménages est attendu à 3 344 646 € soit avec une augmentation de 91 160 € par rapport aux recettes 2018.

Il est à noter la poursuite, pour les contribuables concernés, du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation mis en place en 2018, à hauteur de 30% de la cotisation. Ce dégrèvement continuera de s'appliquer en 2019 pour

atteindre 65% de la cotisation, puis 100% en 2020. Ce dispositif est compensé intégralement par l'Etat aux collectivités sur la base du taux de la taxe d'habitation 2017, soit 13.84%.

Il n'est pas envisagé de recourir au levier fiscal en 2019 et en conséquence, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalités.

	Taux en 2015	Taux en 2016	Taux en 2017	Taux en 2018	Taux en 2019
Taxe d'habitation	13.05 %	13.44 %	13.84 %	13.98 %	13.98 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.89 %	16.37 %	16.86 %	17.03 %	17.03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49.08 %	50.55 %	52.07 %	52.07 %	52.07 %
Taxe habitation sur les logements vacants			13.84 %	13.98 %	13.98 %

3. Les dotations reçues de Colmar Agglomération

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, la Communauté d'Agglomération verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant pour 2019 est quasiment stable soit 1 184 410 €.

La dotation de solidarité communautaire instituée par la Communauté d'Agglomération a pour vocation d'opérer une redistribution équitable des richesses fiscales du territoire entre les communes membres. Son montant est estimé à 160 000 €.

4. Les taxes parafiscales

Les droits de mutation qui ont permis d'enregistrer une recette d'un montant de 296 853 €, sont estimés pour 2019 à 300 000 €.

Les autres taxes varient en fonction des indices de référence.

5. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Les produits des services sont estimés à 146 000 € pour 2019 enregistrant une hausse de 17 000 €, celle-ci étant due essentiellement à la vente de bois prévisionnelle en hausse par rapport à 2018 de 15 500 €, et une nouvelle recette, la provision pour charges locatives du pôle médical de 8000 €.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 208 200 € et sont constitués de recettes suivantes :

- Les revenus immeubles 186 000 € (dont 56 000 € de loyers du pôle médical),
- Les redevances versées par les fermiers au titre des concessions de terrains 3 200 €,
- Les produits de la billetterie Arthuss 6000 € et du service Animations 5 600 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 11 234 673.71 € et se décomposent en dépenses d'équipement, en dépenses financières et en mouvements d'ordre (les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre les sections du fonctionnement vers l'investissement et inversement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie et n'ont aucune incidence, en termes d'encaissement et de décaissement, sur l'équilibre global du budget).

Avec une prévision de **dépenses d'équipement** estimée à 9 860 630.38 € (comprenant les restes à réaliser), l'effort d'équipement s'inscrit dans le respect du programme ambitieux fixé en début de mandat.

On peut citer notamment :

- La poursuite des projets en cours, listés ci-dessous pour les plus conséquents :
 - Pôle sportif d'arts martiaux 1 970 000 € ;
 - Extension de l'école maternelle et du périscolaire et création d'une cantine scolaire à Logelbach 898 000 € ;
 - Création du pôle médical à Wintzenheim centre 271 000 € ;
 - Restauration de la Chapelle Herzog 247 000 € ;
- des projets d'investissement déjà engagés en 2018 qui trouvent leur suite en 2019 :
 - Acquisition d'un bâtiment rue Clemenceau – futur parking (acte signé en 2018) 175 000 € ;
 - Démolition du bâtiment rue Clémenceau et aménagement des espaces publics (réalisation 2019 sur le terrain acquis) 90 000€ ;
 - Acquisition d'un bâtiment rue du cimetière à Logelbach – futur pôle médical (acte signé en 2018) 175 000 € ;
 - Rénovation du bâtiment pour la création d'un pôle médical (réalisation en 2019 sur le bâtiment acquis en 2018) 500 000 € ;

Des projets pour 2019 :

- Nouveau véhicule d'intervention pour les Sapeurs-Pompiers 200 000 € ;
- Travaux d'aménagement des cimetières 37 000 € ;
- Véhicule de service électrique 30 000 € ;
- Rénovation des chemins ruraux 130 000 € ;
- Travaux de rénovation de la salle Ungerer 50 000 €
- Acquisitions foncières diverses 700 000 € ;

Des projets prévus en 2019 comprenant 2 phases de réalisation :

- Travaux d'aménagement sécuritaire de la rue Joffre (2 tranches) 1 500 000 € ;
- Aménagement du parc Herzog (1^{ère} et 2^{ème} phases) 850 000 € ;

Les subventions d'équipement : 10 000 €

- PEP Alsace- selon contrat de la DSP du périscolaire 3 300 € ;
- Montant à attribuer selon décision du conseil municipal 7 700 € ;

Les dépenses financières s'élèvent à 648 666 € selon la décomposition ci-après :

- Remboursement de la dette 266 666 € ;
 - Dépôts et cautionnements reçus 1 000 € ;
 - Dépenses imprévues 380 000 € ;
- (Son utilisation en cours d'année fait l'objet d'un compte-rendu systématique au conseil municipal)

B. Les recettes investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 11 234 673.71 € en 2019.

VILLE DE WINTZENHEIM - BUDGETS PRIMITIFS 2018 ET 2019				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitres	BP+DM 2018	BP 2019	Evolution €	Evolution %
024-Produits des cessions	400 000,00 €	100 000,00 €	-300 000,00 €	-75,00%
10-Dotations	1 695 823,31 €	2 872 861,68 €	1 177 038,37 €	69,41%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 823,31 €	1 747 861,68 €	417 038,37 €	31,34%
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13-Subventions	966 654,00 €	0,00 €	-966 654,00 €	-100,00%
16-EMPRUNT	4 000 000,00 €	108 000,00 €	-3 892 000,00 €	-97,30%
165-Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	100,00%
Restes à réaliser	249 423,79 €	1 031 997,05 €	782 573,26 €	313,75%
Recettes réelles	7 312 401,10 €	4 113 858,73 €	-3 198 542,37 €	-43,74%
040-Opérations d'ordre	310 000,00 €	375 000,00 €	65 000,00 €	20,97%
041-Opérations d'ordre	670 510,00 €	650 500,00 €	-20 010,00 €	-2,98%
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 265 837,19 €	5 128 043,33 €	-137 793,86 €	-2,62%
001 - Résultat reporté	0,00 €	967 271,65 €	967 271,65 €	100,00%
TOTAL	13 558 748,29 €	11 234 673,71 €	-2 324 074,58 €	-17,14%

L'autofinancement prévisionnel en 2019 est de 5 128 043 € soit près de 45.64 % des recettes d'investissement.

Le **FCTVA** est estimé à 945 000 €.

La cession d'une partie du bâtiment du 9, rue Clemenceau pour l'implantation de la pharmacie représente une recette de 390 000 € TTC.

Le solde des **subventions** à encaisser en 2019 (compris dans les restes à réaliser) est :

- pour l'extension de l'école maternelle et la création de la cantine scolaire à Logelbach :
 - o DETR solde de 239 555 € ;
 - o DSIL solde de 218 000 € ;
 - o CAF de l'ordre de 109.000 € ;
- pour la restauration de la Chapelle Herzog :
 - o DRAC solde de 15 000 € ;
 - o Région solde de 70 000 €.

En ce qui concerne la **Taxe d'Aménagement** (T.A.), en 2018 grâce au dynamisme des constructions sur le ban communal, les recettes se sont élevées à 185 000 €. En 2019, 180 000 € seront inscrits dans cet article budgétaire.

Enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé est intégré à hauteur de 1 747 861.68 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique sur le tableau des effectifs du 14 mars 2019,

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal par 24 voix pour et 1 voix contre :

- Autorise la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2018 au budget primitif 2019,
- Adopte par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2019 de la ville tel que proposé,
- Adopte le tableau des effectifs annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Extrait du budget principal 2019 de la commune de Wintzenheim et du tableau des effectifs

9. Adoption des taux d'imposition communaux 2019

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Il est proposé de ne pas modifier les taux en 2019 :

	2018	2019
Taxe d'Habitation	13.98 %	13.98 %
Taxe Foncière sur le bâti	17.03 %	17.03 %
Taxe Foncière sur le non Bâti	52.07 %	52.07 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants	13.98 %	13.98 %

Mme SPINHIRNY : vous avez devant vous un tableau. Donc vous pouvez très bien voir que les quatre taxes restent stables par rapport à 2018 et la commission des finances en date du 04 mars 2019 a donné également un avis favorable.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- Adopte les taux suivant pour 2019, identiques à ceux d 2018 :
 - o - Taxe d'Habitation : 13.98 %
 - o - Taxe sur le Foncier Bâti : 17.03 %
 - o - Taxe sur le Foncier non Bâti : 52.07 %
 - o - Taxe habitation sur les logements vacants 13.98 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Compte de gestion 2018 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la R.M.A.C.T.W. pour l'exercice 2018 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Extrait du compte de gestion 2018 du budget de la R.M.A.C.T.W

11. Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il ressort des comptes :

Dépenses de fonctionnement : 21 904.98 €
Recettes de fonctionnement : 225 512.87 € dont excédent 2017 reporté : 164 331.97 €
soit 203 607.89 € d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 15 325.51 €
Recettes d'investissement : 126 382.15 € dont excédent 2017 reporté : 125 660.15 €
soit 111 056.64 € d'excédent total de la section d'investissement.

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 314 664.53 € avec reprise de l'excédent antérieur, soit une augmentation de l'excédent global de 24 672.41 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 23 voix pour (Monsieur le Maire ne participe au vote et sort de la salle du conseil municipal avant le vote – Monsieur le Maire a procuration de Monsieur Denis ARNDT) :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Extrait du compte administratif 2018 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

12. Affectation des résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Annexe 2019 de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 1) Report en section d'investissement recettes à l'article 001 la somme de 111 056.64 €
- 2) Report en section de fonctionnement recettes à l'article 002 la somme 203 607.89 €

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	126 660.15	305 991.97	432 652.12
	Titres de recettes émis*	B	722.00	61 180.90	61 902.90
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	126 660.15	82 300.00	208 960.15
	Mandats émis*	F	15 325.51	21 904.98	37 230.49
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit		14 603.51	39 275.92	24 672.41
RESULTAT 31/12/2017 REPORTE	Excédent Déficit		125 660.15	164 331.97	289 992.12
RESULTAT CUMULE 31/12/2018	Excédent Déficit		111 056.64	203 607.89	314 664.53
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		111 056.64	203 607.89	314 664.53

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Décide d'affecter au budget de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Adoption du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

En 2018, la régie comptait 639 abonnés. Pour mémoire l'évolution du nombre des abonnés depuis 2007 :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre abonnés	971	944	898	873	846	812	806	786	752	694	647	639

La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. et sera sans changement en 2019.

Pour la préparation du budget 2019, il est nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement suivantes :

- 4 000 € pour la mise en souterrain du réseau rue Joffre, travaux à prévoir aux niveaux des croisements rues Joffre/Trois Epis et Joffre/Lieutenant Capelle,
- 12 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau,
- 30 000 € pour la mise en œuvre de nouveaux amplificateurs, le programme de renouvellement annuel mis en œuvre depuis 2015 a permis de remplacer 30 % du parc existant.

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement : 83 500.00 €
Recettes de fonctionnement : 263 607.89 € dont reprise excédent 2018 : 203 607.89 €

Dépenses d'investissement :	50 000.00 €
Recettes d'investissement :	112 056.64 € dont reprise excédent 2018 : 111 056.64 €

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu des excédents 2018 reportés.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 4 mars 2019,

Didier SCHERRER avec pouvoir de Guy DAESSLE et Dominique CHERY ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en suréquilibre par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- Approuve la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur VASSELON veut dire encore quelques mots.

M. VASSELON : simplement une chose. Première chose si vous m'autorisez à quitter l'assemblée. Ne dites pas trop vite oui comme ça, j'ai l'impression que vous voulez me chasser. Le reste, forcément je suis beaucoup moins concerné par le reste de vos débats. Et puis le mois de mars, je ne vous demande de me plaindre bien évidemment, mais le mois de mars c'est quand même un mois un peu chargé. Par exemple pour cette semaine, le seul soir que j'ai passé chez moi c'est hier. Tous les autres soirs, c'étaient des réunions budgétaires, soit commission des finances, soit conseil municipal. Mais je ne me plains pas, et c'est avec plaisir que je suis venu ce soir parmi vous.

Simplement une remarque sur le budget qui a été voté. Il a été voté en suréquilibre. Alors en suréquilibre, ça veut dire plus de recettes que de dépenses. L'inverse est strictement interdit, mais vous pouvez voter depuis déjà un certain nombre d'années, un budget en suréquilibre. Au niveau de la section de fonctionnement, la seule condition pour voter un budget en suréquilibre, c'est que le résultat de fonctionnement soit repris et le législateur a autorisé les collectivités en suréquilibre, en disant que ce résultat de fonctionnement justement est un peu votre épargne et que si on vous obligeait à voter absolument en équilibre, vous étiez amenés à gonfler des lignes de dépenses de façon artificielle simplement pour arriver à l'équilibre, ce qui n'est quand même pas une chose souhaitable en terme de sincérité budgétaire et en matière de section d'investissement, vous pouvez toujours voter la section d'investissement en suréquilibre, puisque une des recettes de la section d'investissement c'est les dotations aux amortissements. La dotation aux amortissements, c'est une dépense de la section de fonctionnement, mais une recette de la section d'investissement. Et il pourrait arriver que ces recettes obligatoires que vous êtes obligés de constater, vous êtes obligés de constater l'amortissement, que ces recettes obligatoires une année soient inférieures aux dépenses que vous avez prévues. Et donc là pareil, si le législateur vous avait obligé à voter en équilibre, là aussi en investissement vous auriez inscrit des recettes, des dépenses simplement d'équilibre que vous n'auriez pas fait. Ce n'est pas une chose souhaitable. Le vote d'un budget en suréquilibre est de parfaitement normal. Voilà.

Monsieur le Maire : merci Monsieur VASSELON d'être venu ce soir.

M. VASSELON : c'est moi qui vous remercie de m'avoir invité.

Monsieur le Maire : c'est vraiment sympathique d'être venu nous rencontrer, comme ça vous avez pu aussi faire connaissance avec le conseil municipal de Wintzenheim.

M. VASSELON : tout à fait. Je vous souhaite une bonne fin de réunion.

Annexe 6 : Extrait du budget primitif 2019 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W

14. Adoption des tarifs du Salon des Economies d'Energie et de l'Habitat 2019

Rapporteur : Dominique HEROLD

Le 9^{ème} Salon des Economies d'Energies et de l'Habitat aura lieu du 20 au 22 septembre 2019. Ce salon rassemble des artisans exerçant dans des domaines comme l'isolation, le photovoltaïque, la menuiserie, l'aménagement extérieur, le chauffage ...

En 2018, il a accueilli 780 visiteurs. L'ADIL, le CAUE, le Crédit Agricole, Colmar Agglomération et Vialis sont partenaires et donnent les informations nécessaires sur les aides et les prêts possibles.

Il s'agit de fixer pour cette année les tarifs d'une part pour les stands, à savoir 300€ par emplacement pour une durée de trois jours et 10€ par repas supplémentaire.

Le règlement sera effectué avec un chèque de 150 € servant d'acompte et un second chèque de 150 € à la clôture du salon.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Fixe à 300 € le tarif pour un emplacement pour trois jours et à 10 € les repas supplémentaires lors du salon des Economies d'Energies et de l'Habitat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Approbation des tarifs de la saison culturelle Arthuss 2019/2020

Rapporteur : Valérie HAIDAR

La saison culturelle débutera mercredi 2 octobre et, comme les années précédentes, sera variée. Elle sera composée de 3 cycles : musique du monde, jazz, chanson française. Neuf représentations sont programmées ainsi que 4 spectacles jeune public.

Pour la saison 2019-2020, il est proposé de maintenir les tarifs de la saison 2018-2019, à savoir :

- Le tarif unique de 8 € par personne et par spectacle,
- La gratuité pour les enfants de moins de 16 ans lors des représentations jeune public,
- Un tarif abonné 5 spectacles « Regards » à 6,50 € la place, soit 32,50 € l'abonnement,
- Un tarif abonné à la saison « Carte Blanche » à 5,50 € la place soit 49,50 € l'abonnement,
- Un tarif de 3 € par accompagnant adulte lors des représentations jeune public.

L'ensemble des spectacles proposés dans le cadre du Clair de Noël seront gratuits y compris ceux ayant lieu à l'espace culturel Arthuss.

Les abonnements peuvent être souscrits du 15 juin au 30 septembre 2019 à la billetterie de l'espace culturel Arthuss ou par courrier accompagné du paiement (les billets pourront être retirés en billetterie lors du premier spectacle). Passé ce délai, il ne sera plus possible de prendre un abonnement. Le tarif unique de 8 € par spectacle et par personne continuera de s'appliquer.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des observations ? Des questions ? Monsieur KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : merci Monsieur le Maire. Les concerts sont toujours de grande qualité et leur succès n'en dément pas. Mais je pense quand même, que malgré tout, le reste à la charge de la commune est trop important et que les 2/3 du budget sont quand même assumés par le contribuable de Wintzenheim. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire : Une commune, si on ne veut pas qu'elle devienne commune dortoir, forcément nous sommes obligés de mettre un peu d'argent pour l'animation. Je pense que depuis que nous sommes élus en 2008, on ne peut pas dire que notre collectivité a été une ville dortoir. Il y a beaucoup d'animations qui se passent, beaucoup de choses que ce soit dans le culturel, que ce soit au niveau des marchés, des activités, des expositions et tout. On est d'ailleurs cité dans pas mal de communes, en disant qu'on aimerait avoir une vie culturelle comme celle de Wintzenheim. Donc je pense qu'on n'a pas à rougir, même si ça représente une dépense. Toute animation dans une collectivité a forcément une dépense à côté. C'est sûr.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve les tarifs ci-dessus pour la saison culturelle 2019-2020 à Arthuss,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Acquisition de la parcelle section 25 n°153 a la SCI Herzog à Logelbach

Rapporteur : Daniel LEROY

Dans le cadre de la création d'un pôle médical à Logelbach, la configuration site permet d'envisager des places de parking supplémentaires ainsi qu'un accès direct entre le parking public situé vers l'église blanche et le pôle médical. Pour ce faire, le conseil municipal a délibéré en date du 6 décembre 2018 afin d'acquérir les parcelles 145 et 146 à la SCI Herzog-Logelbach.

Afin de garantir les 6 places envisagées, il est nécessaire d'acquérir en sus une bande de 1,50 mètre dans la propriété limitrophe appartenant à la SCI Herzog-Logelbach, qui accepte de céder cette partie de terrain d'une surface de 0,18 are pour un montant de 5000 €.

Monsieur le Maire : des observations ? Oui Monsieur Claude KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : juste une question. Est-ce qu'il est envisagé, je ne sais pas, un mur ou une clôture ? Ce sera à la charge de qui de refaire la clôture ou le mur ? Il me semble que c'est un mur.

Monsieur le Maire : il y a un mur en tôle, mais le mur ce sera la commune qui va le monter. C'est un mur qui est là provisoirement.

M. KLINGER-ZIND : c'est la commune qui prendra en charge le déplacement de la clôture si on veut.

Monsieur le Maire : c'est ça.

M. KLINGER-ZIND : d'accord.

Monsieur le Maire : comme on fait en général quand on achète un terrain et qu'il y a une clôture. C'est à notre charge.

M. KLINGER-ZIND : comme on n'en parle pas dans le délibéré.

Monsieur le Maire : c'est dans le projet global.

M. KLINGER-ZIND : donc moi je voterai contre comme c'est en lien avec le pôle médical de Logelbach

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 voix contre :

- Approuve l'acquisition de la parcelle n°153 – section 25 d'une surface de 0,18 are pour un montant de 5000 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Plan de la parcelle section 25 n°153 à la SCI Herzog à Logelbach

17. Acquisition des parcelles section 34 n°435 et b/16 - Rue des trois-châteaux

Rapporteur : Denis ARNDT

Les parcelles privées section 34 n°435 et B/16 supportent un trottoir ainsi qu'une borne incendie et un poteau électrique. Or, elles devraient être intégrées au domaine public de la commune.

Aujourd'hui, un permis de construire a été délivré pour la construction d'une maison individuelle et le propriétaire souhaite que cette situation soit régularisée. Ainsi, il s'agit que la commune devienne propriétaire des parcelles concernées et que celles-ci soient intégrées au domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 34 n° 435 d'une contenance de 17m² et n° B/16 (numéro provisoire) d'une contenance de 2 m² pour l'euro symbolique. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune,
- Décide de reverser ces parcelles et de demander le classement de ce bien dans le domaine public communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8 : Plan des parcelles section 34 n°435 et B/16 - rue des Trois-Châteaux

18. Renonciation au droit de réméré et accord de mainlevée sur les biens immobiliers 5, rue des champs

Rapporteur : Denis ARNDT

Monsieur le Maire : alors je vous dis ce que c'est. Une vente à réméré est selon le code civil français, une vente avec faculté, mais non obligation de rachat par le vendeur. Le vendeur perd donc une option de rachat pendant une durée à convenir contractuellement. On a vendu un terrain à une entreprise. Depuis 92 on aurait déjà dû lever ça depuis longtemps.

La Commune de Wintzenheim bénéficie d'une faculté de réméré sur les biens immobiliers à usage commercial et professionnel sis à LOGELBACH, 5, rue des Champs, cadastrés section 27 n° 413 (11,60 ares), n° 444 (7,19 ares) et n° 446 (1,13 ares) appartenant à la SCI "L'Ecureuil".

(Article 1659 du code civil : La faculté de rachat ou de réméré est un pacte par lequel le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement dont il est parlé à l'article 16731)

Ladite inscription résulte d'un acte de vente par la commune au profit de la SCI "L'Ecureuil" reçu par Maître GEISMAR notaire à COLMAR le 23 décembre 1992. Ce droit de réméré était destiné à garantir l'engagement pris par l'acquéreur de construire sur le terrain vendu un hangar servant à la vente et à la maintenance de matériels agricoles dans un délai de 5 ans à compter du jour de l'achat.

L'engagement pris par l'acquéreur a bien été honoré dans le délai de 5 ans à compter du jour de l'achat.

L'acquéreur demande que la commune renonce au droit de réméré et donne ainsi son accord pour une mainlevée définitive.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renoncer au droit de réméré sur les biens immobiliers situés 5, rue des champs ;
- Donne mainlevée définitive sur ces biens ;
- Consent à la radiation entière et définitive de l'inscription ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Demande d'agrément pour un garde-chasse du lot de chasse n°2

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Wintzenheim dispose de deux lots qui ont été attribués à deux locataires par délibération du conseil municipal du 6 octobre 2014. Le lot n°2 d'une consistance de 661 ha dont 523 ha boisés a été attribué à Monsieur Antoine MERTZ.

Monsieur Fernand HUFFSCHMIDT, exerçant les fonctions de garde-chasse, a cessé son activité le 31 décembre 2018.

Monsieur Antoine MERTZ souhaite nommer en remplacement Monsieur Daniel GRIMMER demeurant 21, rue Robert Schumann à COLMAR.

Dans ce cadre, l'avis du conseil municipal doit être sollicité.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code de l'Environnement,
- VU l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
- VU la présence des documents prévus fournis par Monsieur Daniel GRIMMER,
- VU l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 11 mars 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la nomination de Monsieur Daniel GRIMMER en qualité de garde-chasse du lot n°2 pour la période 2019-2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. Convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 juillet 2019

Rapporteur : Patrice DUSSEL

La Société Vialis propose par une convention de mécénat afin de participer financièrement aux festivités du 12 Juillet 2019 pour un montant de 1500 €.

La Mairie de Wintzenheim s'engage en contrepartie à apposer le logo de Vialis sur les supports de communication et à installer une banderole de Vialis dans le périmètre desdites festivités.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mécénat avec Vialis telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 10 : Projet de convention de mécénat avec Vialis pour les festivités du 12 Juillet 2019

21. Approbation du Projet Urbain Partenarial entre la commune et Monsieur Maurice Schoech

Rapporteur : Denis ARNDT

La convention de projet urbain partenarial (PUP) présentée a pour objet la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement comprenant la construction d'une maison sur la parcelle n°182 située section 33.

Afin de permettre l'aménagement de la parcelle sus – citée par Monsieur Maurice SCHOECH, il s'avère nécessaire de réaliser l'extension du réseau d'électricité.

L'équipement public nécessaire à la réalisation de ce projet est une extension du réseau électrique de 70 mètres située en dehors du terrain d'assiette du projet sur le domaine public.

La maison nécessite une puissance de raccordement de 12 kVa monophasé.

Les équipements propres à l'opération d'aménagement définis à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme ne sont pas inclus dans les équipements à financer au titre de la présente convention.

La Commune de Wintzenheim s'engage à faire réaliser cette extension dont le coût prévisionnel est de 4525€ HT. Monsieur Maurice SCHOECH s'engage à verser à la commune de Wintzenheim l'équivalent du coût des équipements publics prévus nécessaires aux besoins des futurs habitants du logement. Le cout reporté pris en charge par Monsieur Maurice SCHOECH est le montant HT.

Toutefois, ce montant est susceptible d'être révisé selon le coût réel en fin de chantier et les paiements seront donc ajustés en conséquence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,

Considérant que Monsieur Maurice SCHOECH a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel,

Considérant que la réalisation de l'extension du réseau électrique générée par l'opération d'aménagement projetée est indispensable à sa création,

Considérant que Monsieur Maurice SCHOECH souhaite participer aux charges financières de ces travaux d'équipement publics,

Considérant qu'une convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières,
Considérant que le périmètre, l'équipement à financer ainsi que le montant de la participation de Monsieur Maurice SCHOECH sont définis dans le cadre de cette convention,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve la convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune de Wintzenheim et Monsieur Maurice SCHOECH telle que présentée ci-jointe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants à celle-ci ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 10 : Projet Urbain Partenarial entre la commune et Monsieur Maurice SCHOECH

22. Participation à l'opération « Commune Nature » dans le cadre de la Charte avec la Région Grand Est

Rapporteur : Dominique HEROLD

L'utilisation de produits phytosanitaires, constitue une source de pollutions importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 11 : Charte avec la Région Grand Est relative à la participation à l'opération « Commune Nature »

23. Modification du règlement intérieur du conseil municipal pour les publications

Rapporteur : Valérie HAIDAR

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal, en application de l'article L. 2541-5 du Code général des collectivités territoriales, un règlement intérieur organisant le déroulement des séances du conseil municipal a été adopté.

L'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal prévoit les espaces d'expression. Il est proposé de le modifier afin de pouvoir intégrer l'espace d'expression de Monsieur KLINGER-ZIND, conseiller municipal indépendant.

1. *Le bulletin municipal est édité deux fois dans l'année et comprend de 16+4 pages. Il contient trois espaces d'expression dédiés à l'opposition et à la majorité :*

- *Le premier espace d'expression concerne le groupe « Ecouter, Echanger, Entreprendre » avec un texte d'une contenance maximum de 1500 caractères espaces compris,*
- *Le second espace est attribué au groupe « Cap sur l'Avenir » avec un texte d'une contenance maximum de 850 caractères espaces compris,*

Il est proposé d'ajouter :

- Le troisième espace attribué à Monsieur Claude KLINGER-ZIND, conseiller municipal indépendant avec un texte d'une contenance maximum de 425 caractères espaces compris,

Les textes du bulletin municipal biannuel seront retranscrits dans les espaces d'expression du site internet.

2. *A ces publications annuels s'ajoute en complément, un bulletin bimestriel au format A3 recto/verso intitulé « Gazett'Infos » édité selon la périodicité suivante : Février, Juin et Septembre. Ce bulletin sera un élément de communication institutionnel et privilégiera les actualités événementielles, culturelles, associatives.*

Il contient trois espaces d'expression dédiés à l'opposition et à la majorité :

- *Le premier espace d'expression concerne le groupe « Ecouter, Echanger, Entreprendre » avec un texte d'une contenance maximum de 220 caractères espaces compris,*
- *Le second sera attribué au groupe « Cap sur l'Avenir » avec un texte d'une contenance maximum de 165 caractères espaces compris pour le groupe minoritaire,*

Il est proposé d'ajouter :

- Le troisième espace attribué à Monsieur Claude KLINGER-ZIND, conseiller municipal indépendant avec un texte d'une contenance maximum de 130 caractères espaces compris.

Monsieur le Maire : je veux rajouter quelque chose. On s'était mis d'accord avec Cap sur l'Avenir par rapport à la Gazette et Gazett'Infos. On a rien mis parce qu'effectivement c'est très juste, je dirais, quand on regarde les caractères, vous faites une ligne et c'est tout. On avait décidé avec Cap sur l'Avenir de ne rien mettre dans les Gazett'Infos, mais plutôt dans la Gazette du Lévrier. Questions ? Oui Monsieur KLINGER-ZIND

M. KLINGER-ZIND : ce petit nom de 425 caractères qui font environ quatre lignes s'apparentent plus à de la censure qu'à un droit d'expression. Vous me contraignez ainsi à utiliser d'autres moyens d'expression, tel que Facebook, en sachant que Madame BAUMANN lors de sa sortie du groupe de Monsieur DAESSLE en 2010, avait droit à 800 caractères, espaces compris. Donc ma question est : sur quels éléments vous vous êtes basés pour ce nombre de 425 caractères.

Mme HAIDAR : nous avons tout simplement divisé par deux le nombre de caractères destinés au groupe d'opposition. C'est ce qui a été fait et c'est dans les textes.

Monsieur le Maire : on a demandé à Monsieur LEROY qu'il se repenche sur la question puisque à un moment donné, il faisait partie de l'opposition et Monsieur LEROY.

M. KLINGER-ZIND : je les ai ressortis, je les ai comptés, le groupe de Monsieur DAESLE comptait à l'époque 800 caractères. C'est comme ça, ça montre bien l'ouverture d'esprit, tant pis. Par contre, j'ai une question. Je ne sais pas quand est-ce que sort la prochaine gazette et quel est le délai.

Monsieur le Maire : pour cette gazette-ci, c'est trop tard.

M. KLINGER-ZIND : ah

Monsieur le Maire : et bien si, il fallait attendre déjà qu'on vote au niveau du conseil municipal. Il faut attendre que le préfet nous renvoie pour dire qu'il a validé notre conseil municipal. Or les textes devaient déjà arrivés avant le 15 là, au plus tard le 15.

M. KLINGER-ZIND : c'est demain matin. Je l'ai même là si vous voulez, je vous le donne.

Monsieur le Maire : non, non, on attend. Demain c'est le 16.

M. KLINGER-ZIND : donc délibérément, vous avez attendu 3 conseils.

Monsieur le Maire : non pas délibérément

M. KLINGER-ZIND : c'est le troisième depuis que j'ai quitté le groupe majoritaire.

Monsieur le Maire : vous avez posé la question la dernière fois. On a dit on va regarder. On a regardé et on l'a mis au premier conseil municipal, donc c'est aujourd'hui.

M. KLINGER-ZIND : ah parce que c'est moi qui dois vous donner les règles d'application du conseil municipal.

Mme HAIDAR : je veux juste rajouter une chose, c'est que l'échéancier qui est fait avec l'imprimeur est reconduit d'année en année par l'agent qui est chargé de la communication. Donc on n'attend pas les dates du conseil municipal où l'éventuelle, je ne veux pas parler d'une démission, mais votre sortie d'un groupe, pour fixer les dates limites de remise des textes pour les différentes gazettes. Donc ce n'est pas intentionnel.

M. KLINGER-ZIND : mais d'attendre le dernier moment.

Monsieur le Maire : bien écoutez. Si vous permettez je clos le débat et je fais voter.

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- Approuve la modification de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal tel que précisé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Approbation de l'actualisation des taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)

Rapporteur : Dominique HEROLD

La taxe sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L.2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2009.

Conformément aux dispositions législatives édictées à l'article L.2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Pour 2020, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE 2020 s'élève à +1.6% (source INSEE). Ainsi, en impactant de +1,6% les tarifs, ceux proposés seraient les suivants (résultats arrondis) :

	Tarifs 2019 par m²	Tarifs 2020 par m²
Enseigne inférieure ou égale à 7 m ² :	<i>exonération</i>	
Enseigne supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	15.10€	15,34€
Enseigne supérieure à 12 m ² et inférieures ou égales à 50 m ²	30.20€	30,68€
Enseigne supérieure à 50 m ²	60.40€	61,37€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la surface est < 50m ²	15.10€	15,34€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la surface est > 50m ²	60.40€	61.37€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques dont la surface est < 50m ²	30.20€	30,68€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques dont la surface est > 50m ²	45.30 €	46,02€

VU la loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776 du 04 Août 2008,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2333-6 et suivants,

VU la délibération en Conseil Municipal du 29 juin 2011 relative à l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU la délibération en Conseil Municipal du 22 juin 2017 relative à l'actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin en date du 30 janvier 2019 relatif à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables en 2020,

CONSIDERANT que la TLPE sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable conformément à l'article L2333-14 de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008,

CONSIDERANT que la révision des tarifs continuera de s'appliquer automatiquement en l'absence de nouvelles dispositions législatives,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- Approuve les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) tels que précisés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25. INFORMATIONS

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

M. HERRBACH Jean-Marie : rénovation des dépendances, toitures et façades, 11 rue du Maréchal Joffre

M. BERTRAND Michel : remplacement de la porte de garage avec fermeture en maçonnerie de la moitié du passage, 35 rue des Trois Châteaux

M. FUCHS Yves-Frédéric : ravalement de façades et peinture de l'enseigne, 37 rue Clemenceau

M. STOEHR Fernand : extension d'une maison, 3 rue Haussmann – LOGELBACH

M. MESQUITA Amorim : modification de 3 fenêtres de toit, création de 2 fenêtres de toit, création de surface, 21 rue du Docteur Pflimlin

WINTZEDIS – M. RAZER Bruno : suppression de l'extension laboratoire, suppression plancher sur tunnel secours, réservé créée, extension et restructuration galerie marchande, création d'une façade écran côté Sud et réfection façade Ouest, création d'un support pour condenseurs, etc... 12 rue Herzog – LOGELBACH

SCI TOURNUT PATRIMOINE – M. TOURNUT François-Xavier : construction d'une maison individuelle, 8b rue des Trois-Châteaux

M. ARNE Jean : division foncière en vue de construire, 16 rue du Docteur Paul Pflimlin

M. GOZUACIK Ferhat : poste d'une fenêtre de toit, 52 rue Clémenceau

SCI HERZOG-LOGELBACH – Mme TRUONG Catherine : réfection de toiture, ravalement de façades, remplacement d'un escalier extérieur avec coursive et garde-corps, 1 rue Herzog – LOGELBACH

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. NICOLE Serge, Maire : poste d'une enseigne (totem pose au sol) , 9 rue Clémenceau

M. LELOUP Grégory : remplacement de 2 portes et de 3 fenêtres, 4 rue d'Arras

M. KRICK Philippe : mise en place d'une clôture + pose de pavés dans la cour, 11 rue Schwendi

Mme POTEPA Monique : remplacement de la couverture, suppression des cheminées, ravalement de façades, changement des menuiseries, création de fenêtres de toit et terrasse, 18 faubourg des Vosges.

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

MARS 2019		
16	20h	Spectacle de 5 ^{ème} Avenue – auditorium de l'Arthuss
17		Repas paroissial – salle Laurentia
23 et 24	9h à 14h	Bourse puériculture de l'Ecole Dame Blanche – halle des fêtes
24	16h	Concert de Printemps de l'Harmonie municipale Hohlandsbourg - église de Logelbach
30		Marché de Printemps de l'Ecole Steiner à Logelbach
30 et 31	9h à 17h	L'improvisation théâtrale pour gagner en confiance – auditorium de l'Arthuss
MARS 2019		
30 et 31	10h à 18h 9h à 18h	Exposition Libre et sauvage – halle des fêtes Inauguration le 30 à 17h
31	14h30 à 17h30	Thé dansant de l'ASW – salle Laurentia
AVRIL 2019		
01	17h à 22h	Conférence lutherie et concert quatuor d'euphoniums – auditorium de l'Arthuss
01 04 05	16h à 22h 16h à 20h 16h à 22h	Conférences, concerts et présentations d'instruments dans le cadre des portes ouvertes de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
03	20h	Concert La Compagnie Sorella « La Tournée » - auditorium de l'Arthuss

AVRIL 2019		
05	14h à 22h	Répétitions et représentation de l'Ecole de musique et de danse
06	16h à 19h	Représentation à 17h de l'Ecole de musique et de danse « la symphonie des jouets » - salle Laurentia
06 et 07		Bourse aux livres – halle des fêtes
07	10h30 à 12h30	Conférence sur l'impact de la sur-exposition aux écrans par l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
12	14h à 19h	Marché de Pâques – halle des fêtes
13 et 14	10h à 19h	Inauguration le 12 à 17h
12 au 14		Exposition du Club de peinture de Mme BAUMANN – hall de l'Arthuss
12	18h à 22h	Projet sur la passion selon St Matthieu de Bach par l'Ecole de musique et de danse
13	9h30 à 19h	
14	9h30 à 22h	Représentation à 17h – auditorium de l'Arthuss
15 au 18		Voyage à Möhnesee du CMJ
17	15h	Spectacle Clémentine DUGUET « Purée ! Quelle patate !! » - auditorium de l'Arthuss
19	8h à 12h	Vente et pêche du vendredi Saint de l'APP – étang Vallon d'Aspach
24	19h30	Remise des prix des maisons fleuries – salle Laurentia
27	8h à 13h	Marché aux fleurs + distribution de compost à la population – ateliers municipaux
27 et 28	9h à 17h	Mieux communiquer par l'art de conter et le jeu du clown – auditorium de l'Arthuss
27 et 28		Bourse aux vélos des Scouts – halle des fêtes
05	11h à 19h	Concours de Batterie de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
07	18h45 à 20h	Audition préparatoire FC2 et FC3 de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
07	19h	Réception des sportifs méritants et des méritants
08	9h30 17h15	Challenge d'échecs de la Dame Blanche Remise des prix – halle des fêtes
08	A partir de 8h	Concours de pêche de l'APP – étang Vallon d'Aspach
11	8h à 12h30	Journée Citoyenne – halle des fêtes
15	20h	Concert Les Déliriantes « All Inclusive » - auditorium de l'Arthuss
16		Sortie montagne de l'UNC
17	19h	Conférence Coaching de vie par Mme VOGEL Marie-Odile – salle 1 de l'Arthuss
18 et 19	9h à 17h	Mieux communiquer par l'art de conter et le jeu du clown – auditorium de l'Arthuss
19	9h15 à 15h	Bourse de puériculture de Petit Escargot – halle des fêtes
22	19h	Réunion de quartier – salle Laurentia
MAI 2019		
23	19h	Réunion de quartier – gymnase Ungerer
26		Elections européennes – gymnase Ungerer, gymnase scolaire, Arthuss et chalet APP
27	19h	Réunion de quartier – pôle sportif
28	8h à 22h	Répétitions et représentation de chant choral du Collège Prévert – salle Laurentia
29	19h	Réunion de quartier – chalet APP
JUIN 2019		
01	20h	Concert de la Chorale Laurentia – église de Logelbach

JUIN 2019		
03	16h à 19h30	Don de sang – salle Laurentia
05	20h	Concert Happy Voices – auditorium de l'Arthuss
09	9h à 18h	Grempeltournoi de l'ASW – stade Saint-Gilles
10		Journée du souvenir – site de la Chapelle des Bois
15	9h à 18h	Tournoi d'été des jeunes de l'ASW – stade Saint-Gilles
15	13h à 22h30	Fête de l'Ecole de musique et de danse - Auditorium de l'Arthuss + parvis de l'Arthuss + (sous réserve) Halle des fêtes
15		Présentation de la saison culturelle 2019/2020 – halle des fêtes
16		7 ^{ème} marche populaire 2A2M – halle des fêtes
21		Fête de la musique à Logelbach
22	10h	Inauguration du pôle sportif
23		170 ^{ème} anniversaire du Corps des Sapeurs- Pompiers de Wintzenheim - caserne, cours de l'école Dame Blanche et gymnase scolaire
28 au 30		12 ^{ème} festival 2A2M Concert inaugural du festival le 28/6 à l'Eglise de Logelbach - Halle des fêtes, Arthuss, Square des anciennes écoles, Eglises St Laurent et Notre Dame de l'Assomption
29	10h	Inauguration de l'extension du groupe scolaire de Logelbach et de la cantine

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
DIPOL	LOT 10 CHAPE CARRELAGE FAIENCE SOLS SOUPLES POLE SPORTIF	18425,94	31/01/2019
SCHOENENBE	LOT 5 COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE POLE SPORTIF	45211,46	31/01/2019
EIFFAGE ENER-01	LOT 17 ELECTRICITE POLE SPORTIF	49316,59	05/02/2019
GIAMBER 02	LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	119804,74	05/02/2019
GIAMBER 02	LOT 1 TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS POLE SPORTIF	6305,51	05/02/2019
TIR TECHNOLOGIE	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	5340	05/02/2019
ATALU	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	9233,7	05/02/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	67,2	06/02/2019
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	314,83	06/02/2019
EPSL	POIGNEES REPARATION JEUX LA FORGE	176,8	06/02/2019
LEITZ SARL	FRAISE POUR ATELIERS	42,14	06/02/2019
RICOH SBO	COPIES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	185,81	06/02/2019
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE WINTZ	177,24	06/02/2019
LEIMACHER	RAMONAGE ECOLES LOG ET 09 RUE HERZOG LOG ET SALLE UNGERER	262,8	06/02/2019
ATHALES.COM	REPARATION IPHONE 6S	155,8	06/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
BERGER LEVRAU	CONNECTEUR BL CONNECT DONNEES SOCIALES	82,8	06/02/2019
BERGER LEVRAU	MAINTENANCE CONTRAT PORTAIL ACHAT ANNEE 2019	528,24	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	615,66	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	615,66	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP SERVICE FINANCES ET ARTHUSS	615,66	06/02/2019
REFPAC GPAC	MODULE OPTIONEL E-MAILING DEMATERIALISATION TLPE	360	06/02/2019
ORANGE NANCY	ABONNEMENT WIFI ALCATEL ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	48,1	06/02/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	96	06/02/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	5822,85	06/02/2019
TSCHIRHART	SAPIN DE NOEL - PLACE DE LA MAIRIE	1815	06/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP	2501,28	06/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT EC PRIM WINTZ A KAYSERSBERG	270	06/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZ ARCHIVES DEPARTEMEN	75,72	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 1 CONTRAT BRIS MACHINE	748,88	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 CONTRAT VAM	10260,23	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 2 CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE	10168,86	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 1 CONTRAT AO BIENS	16321,36	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE CONTRAT AO JURIPACTE PROTECTION JURIDIQUE LOT 2	1082,96	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 CONTRAT AO AUTO MISSION	408,73	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 CONTRAT AO AUTO COLLABORATEUR	677,3	06/02/2019
SMACL	ASSURANCE LOT 3 VEHICULE A MOTEUR MARCHANDISES TR	387,97	06/02/2019
ACIPA	IMPRIMANTE MULTIFONCTION EPSON	250,94	06/02/2019
OESTERLE MOBIL	BACS BETON BRUT ANTHRACITE ESPACES VERTS	14877,6	06/02/2019
ORANGE LILLE CA	TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE CHEMIN HERRENPFAD	1447,48	06/02/2019
ALPHA RENO	LOT 6 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	11866	06/02/2019
ALPHA RENO	LOT 6 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	612,72	06/02/2019
HERTZOG	LOT14 REVETEMENT SOL SOUPLE RESTRUCT. GROUPE SCOLAIRE LOG	3680,75	06/02/2019
IXO ARCHITECTUR	HONORAIRES MAITRE D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	8607,8	11/02/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT DU 090119 M RAVEL	26,84	13/02/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING SPECTACLE JEUNE PUBLIC OURS DU 030119 CLAIR DE NOEL	15,08	13/02/2019
CHAMPION	SACS FILTRE SEFLCLEAN	25,85	13/02/2019
BERNER	MANCHONS ETC ATELIER	491,17	13/02/2019
WINTZEDIS	PILES BOUTON MAIRIE	8,47	13/02/2019
HAUMESSER	SACS POUR MD ATELIERS MENUISERIE	159,36	13/02/2019
REXEL	POUSSOIR GRIS PERISCOLAIRE LOG	14,39	13/02/2019
REXEL	PLAQUE MOSAIC EC PRIM LOG	28,18	13/02/2019
SANISITT	CARTOUCHES ATELIER	84,53	13/02/2019
SANISITT	BOUCHONS MANCHONS ETC ATELIER RELAIS RUE JOFFRE WINTZ	62,21	13/02/2019
SANISITT	COUDES VANNES ETC SALLE UNGERER	33,61	13/02/2019
SANISITT	ROBINETS COUDES ETC ATELIER RELAIS RUE JOFFRE WINTZ	104,74	13/02/2019
GEDIMAT	BRIQUE EN VERRE ETC ECOLE PRIMAIRE LOG ET FENETRE LOCAL	74,59	13/02/2019
HEINTZ	VERROU LOT 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	25,75	13/02/2019
WURTH	RUBAN MASQUAGE PEINTURE ROUTIERE	93,96	13/02/2019
FOUSSIER	SERRURE ETC EGLISE LOGELBACH	88,19	13/02/2019
FOUSSIER	POIGNEES PIEDS MEUBLES ETC ARTHUSS ET DIVERS BATIMENTS	744,61	13/02/2019
FOUSSIER	CYLINDRE A POUSSOIR SALLE LAURENTIA	79,1	13/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
FOUSSIER	POIGNEE METAL AVED ANSE ATELIERS MUNICIPAUX	5,9	13/02/2019
FOUSSIER	PENE DEMI TOUR LOGT 11 RUE DE LA VALLEE WINTZ	42,96	13/02/2019
FOUSSIER	ROSACE SERRURE SALLE UNGERER	4,91	13/02/2019
FOUSSIER	PROFIL DE SOCLE ETC ATELIERS MUNICIPAUX	35,08	13/02/2019
FOUSSIER	PIEDS TUBULAIRES DIVERS BATIMENTS	20,83	13/02/2019
PROLIANS	TUBE ISOLANT ECOLE PRIMAIRE WINTZ	19,97	13/02/2019
MICHEL ETS	BOUCHON RESERVOIR ETC ESPACES VERTS	445,37	13/02/2019
PROLIANS	CHAUSSURES DE SECURITE	964,3	13/02/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	267,56	13/02/2019
MAJUSCULE HISLE	FOURN SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOG	243,93	13/02/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR MAIRIE ANNEXE LOG + ECOLE PRIMAIRE LOG	858,49	13/02/2019
BERGER LEVRAUL	REGISTRES POUR SERVICE TECHNIQUE + DIVERS	235,44	13/02/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	444,34	13/02/2019
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	134,4	13/02/2019
HOLCIM BETONS	GRANULATS ENT VOIRIE	50,95	13/02/2019
MATHIEU SA	LOQUET ENT BALAYEUSE	147,53	13/02/2019
LEITZ SARL	AFFUTAGE LAME SCIE A RUBAN	27,72	13/02/2019
PYRESCOM	MAINTENANCE BOITIER DEFIBRILATEUR MAIRIE WINTZ	240	13/02/2019
EVE RISQUE	VERIF PERIODIQUE APPAREILS DE LEVAGE	598,8	13/02/2019
CFDP COMPTE	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	128,04	13/02/2019
BOXE OLYMPIQUE	INTERVENANT BOXE ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	300	13/02/2019
JECKERT B	KOUGELHOFS VIN HONNEUR DU 020219 LIBERATION WINTZ	87,99	13/02/2019
JECKERT B	GALETTES REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019	126,28	13/02/2019
VILLE	REPAS DU 090119 CONCERT M RAVEL	48	13/02/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET SALLE UNGERER JANV 19	924	13/02/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	1233,6	13/02/2019
REAKTIV ASPHALT	ENROBE DE REPARATION POUR DIVERSES RUES	1539,48	13/02/2019
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2018 DES ESPACES VERTS	5944,04	13/02/2019
TP SERVICE	REPARATION CAMION BENNE ISUZU	1232,74	13/02/2019
ATELIER QUILLET	RESTAURATION REGISTRES D'ETAT-CIVIL	7160,4	13/02/2019
ALSA BIO CONCEP	NETTOYAGE DIVERS BATIMENTS	3216	13/02/2019
LUMINEST	MATERIEL EN ALUMINIUM AVEC LUMINAIRE POUR ECOLE LES CEDRES	860	13/02/2019
MICHEL ETS	ACHAT TRONCONNEUSE POUR LES ESPACES VERTS	1146,65	13/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A COLMAR	151,44	13/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A EGUISHEIM	75,72	13/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE HANGAR POMPIERS	1595,94	13/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE MUNICIPAL ST GILLES	480,34	13/02/2019
ALSACOLOR	LOT 12 PEINTURE POLE SPORTIF	24331,72	19/02/2019
ALSACOLOR	LOT 12 PEINTURE POLE SPORTIF	1280,62	19/02/2019
HUG-01	LOT 4 COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	6094,88	19/02/2019
HUG-01	LOT 4 COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	308,7	19/02/2019
COMPTOIR AGRI	SACS ARGILES ETC POUR ESPACES VERTS	694,84	20/02/2019
AIR LIQ	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,06	20/02/2019
SCHAECHTEL	ENTRETIEN DE LA TONDEUSE WOLF	222,22	20/02/2019
FREPPPEL EDAC	GAZETT INFO N°8	852,5	20/02/2019
VILLE	REPAS CONCERT STEP ONE DU 06/02/19	72	20/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
GROOVE	HON PRESTATION MUSICALE DU 060219 GROUPE STEP ONE	1000	20/02/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOL WINTZ	4780,12	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	1048,07	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	333,52	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	49,06	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	2956,56	20/02/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	1488,99	20/02/2019
ENEDIS	RACCORDEMENT ELECTRIQUE POLE SPORTIF RUE STE ODILE WINTZ	4190,16	20/02/2019
CHANZY PARDOUX	LOT 3 REPRISE COUVERTURE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	8973	21/02/2019
ATELIER D-FORM	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	4478,64	26/02/2019
HUG METALLERIE	LOT 7 SERRURERIE POLE SPORTIF	18611,49	26/02/2019
HUG METALLERIE	LOT 7 SERRURERIE POLE SPORTIF	979,55	26/02/2019
MCIS MODELISATI	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	345,28	26/02/2019
TERRANERGIE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	580,25	26/02/2019
TIR TECHNOLOGIE	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	34710	26/02/2019
ATALU	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	11092,31	26/02/2019
OMNIUM TECH	MAITRISE D'ŒUVRE POLE SPORTIF WINTZENHEIM	65636,46	26/02/2019
OPTIME INGEN BO	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	217,78	26/02/2019
OPTIME INGEN EC	MAITRISE D'ŒUVRE OPC REST GROUPE SCOLAIRE LOG	1044,68	26/02/2019
PROJELEC	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	252,16	26/02/2019
SARL FERTAL	FOURNITURES CLARIDA PRODUITS D'ENTRETIEN ATELIERS	90,43	27/02/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	120,95	27/02/2019
ADELYA	PRODUIT D'ENTRETIEN	44,62	27/02/2019
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	597,2	27/02/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ETC ENTRETIEN ECOLE PRIMAIRE WINTZ	108,12	27/02/2019
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	27/02/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL ET INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	199,31	27/02/2019
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU STOCK MAIRIE	946,27	27/02/2019
LOCAM	LOCATION RISO DU 30 12 2018 AU 29/03/19	540,72	27/02/2019
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHET VOIRIE	596,98	27/02/2019
GRAVIERE D	SABLE CONCASSE	37,07	27/02/2019
TP SERVICE	CROCHET 3 T CAMION MAN	80,17	27/02/2019
TP SERVICE	REPARATION CHARIOT ELEVATEUR MANITOU	322,34	27/02/2019
K8W SARL	FOUR POMPE DE CIRCULATION POUR REPARATION CHAUDIERE MAIRIE	459,3	27/02/2019
BODET	MAINTENANCE EGLISE WINTZ	258,72	27/02/2019
BODET	MAINTENANCE EGLISE LOGELBACH	257,08	27/02/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE WINTZ DU 0104 AU 300619	168,05	27/02/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS DU 0104 AU 300619	357,46	27/02/2019
DISTEL	VERIFICATIONS PERIODIQUES MAINTENANCE ECHELLES ESCABEAUX	347,28	27/02/2019
PUBLIMARK	BANDEROLE BACHE POUR MARCHE DE PAQUES	216	27/02/2019
FREPPPEL EDAC	INVITATIONS RECEPTION NOUVEAUX ARRIVANTS	94,75	27/02/2019
FREPPPEL EDAC	FLYERS ET INVITATIONS MARCHE DE PAQUES ET VACANCES EAA	485,92	27/02/2019
BON COIN RESTAU	REPAS REUNION BAILLEURS	127,1	27/02/2019
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT LAC BLANC ET PATINOIRE ESPACE ANIMATION ARTHUSS	385	27/02/2019
FUCHS BOU	KOUGELHOPFS POUR EXPO BOLLACK LE 08 02 2019	44,94	27/02/2019
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES SALLES ATELIERS ARTHUSS POLE SPORTIF	509,58	27/02/2019

Tiers	Objet	Montant	Emission
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD LIGNE INTERNET MAIRIES POMPIERS	310,94	27/02/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	817,63	27/02/2019
ORANGE FUS	ABONN TRANSVEIL	48	27/02/2019
ORANGE FRANCE	ABONN CARTE SIM PANNEAUX	25,2	27/02/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	376,09	27/02/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS COMMUNAUX	447,46	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	53	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	42	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	138	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE FEVRIER 2019	48	27/02/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE FEVRIER 2019	42	27/02/2019
BN FRANCE 2000	REPLACEMENT PORTE SECTIONNEL ATELIERS MUNICIPAUX	1004,34	27/02/2019
SINEU GRAF	BARRIERES DE PROTECTION SUITE SINISTRE	1058,4	27/02/2019
K8W SARL	REPARATION CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	2398,74	27/02/2019
SATD EQUIP	CONTRAT MAINTENANCE AIRES DE JEUX	1560	27/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A EGUISHHEIM	75,72	27/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A LA PISCINE DE KAYSERSBERG	360	27/02/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A LA SALLE SPORTS EGUISHHEIM	75,72	27/02/2019
SIGNATURE	POTELETS FIXES SYNAGOGUE	704,35	27/02/2019
SINEU GRAF	POTELET CYLINDRIQUE PLACE EGLISE LOGELBACH	318	27/02/2019
ROSE ET FILS	MISE EN PLACE D'UN TUBAGE CHEMINEE AU 19, RUE CLEMENCEAU	2420,85	27/02/2019
SIGNALISATION	POSE PANNEAU DE SIGNALISATION VOIRIE	2129,42	27/02/2019
BEREST RHIN RHO	MAITRISE D'ŒUVRE RUE JOFFRE SECTEUR POINCARE ABBE STUPFEL	4682,51	27/02/2019
BEREST RHIN RHO	MAITRISE D'ŒUVRE RUE JOFFRE ABBE STUPFEL TROIS CHATEAUX	4702,92	27/02/2019
PONTIGGIA	TRAVAUX DE VOIRIE RUE CLEMENCEAU WINTZENHEIM	3912,6	27/02/2019
MARION	LOT 19 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	22428,93	27/02/2019
MARION	LOT 19 ISOLATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	1180,47	27/02/2019
ISNER Jean Luc	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	1728,9	28/02/2019
SCHICKE Jean Luc	MAITRISE D'ŒUVRE. RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	795	28/02/2019
MAMBRE	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL	6053,24	31/01/2019
MAMBRE	LOT 17 FACADE RAVALEMENT POLE MEDICAL	318,59	31/01/2019
RHIN CLIMATISAT	LOT 10 CLIMATISATION POLE MEDICAL	26078,66	31/01/2019
MULTISOLS	LOT 7 SOL SOUPLE POLE MEDICAL	1640,44	31/01/2019
MULTISOLS	LOT 7 SOL SOUPLE POLE MEDICAL	86,34	31/01/2019
NICOLAS R COUVE	LOT 16 ETANCHEITE BARDAGE EXTERIEUR POLE MEDICAL	7943,81	31/01/2019
GEHRINGER PEINT	LOT 05 PEINTURE POLE MEDICAL	3732,61	31/01/2019
GEHRINGER PEINT	LOT 05 PEINTURE POLE MEDICAL	196,45	31/01/2019
HUBER ET CIE	LOT 04 ELECTRICITE POLE MEDICAL	3988,33	31/01/2019
JACOB SAS	LOT 08 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM POLE MEDICAL	3752,45	31/01/2019
JACOB SAS	LOT 08 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM POLE MEDICAL	197,5	31/01/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL	10555,48	31/01/2019
TP ET TRANSPORT	LOT 18 VRD POLE MEDICAL	555,55	31/01/2019
SERRURERIE BER	LOT 11 SERRURERIE POLE MEDICAL	2423,26	14/02/2019
SERRURERIE BER	LOT 11 SERRURERIE POLE MEDICAL	127,54	14/02/2019

1. Locations de salles

SALLE LAURENTIA

12/02/2019 : Don de sang - location gratuite

17/02/2019 : Assemblée Générale UNC - location pour un montant de 197 euros

23/02/2019 : Tournoi de Tarot - location pour un montant de 197 euros

17/03/2019 : Repas paroissial - location gratuite

SALLE UNGERER

24/02/2019 : Conférence ACSA - location pour un montant de 400 euros

09/03/2019 : Départ à la retraite - location pour un montant de 300 euros

HALLE DES FETES

16 et 17/02/2019 : Brocante location pour un montant de 333 euros

07/03/2019 : Assemblée Générale du Crédit Mutuel d'Eguisheim location pour un montant de 492 euros

CLUB HOUSE

02/03/2019 : Fête de famille pour un montant de 180 euros

09/03/2019 : Fête de famille location pour un montant de 180 euros

2. Création des régies comptables : aucune décision

3. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

20 février 2019 : Renouvellement d'une concession section E tombe 182 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

4. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision

5. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : aucune décision

6. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : aucune décision

7. Reprises d'alignement : aucune décision

8. Actions en justice ou de la défense de la commune : aucune décision.

9. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision

10. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision

11. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Questions diverses

Monsieur le Maire : il y a eu des questions écrites. Il y a deux questions par Monsieur Claude KLINGER-ZIND concernant la facture de nettoyage de 2 520 euros. C'était le nettoyage du pôle médical, puisqu'il n'était pas prévu dans le marché. C'est bien ça Monsieur le Adjoint ?

M. ARNDT : oui, oui.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne la signalisation, voici la signalétique...

M. ARNDT : la signalétique, la fameuse facture, c'est la signalétique qui a été mise en place. Elle avait été dégradée. Il y a des panneaux qui ont été cassés, donc on a dû les réparer. La signalétique, il y a les six, parce qu'on a pu en récupérer deux, Bräcker et un du Bon Coin, mais il y a un recto-verso, école élémentaire Dame Blanche, école maternelle Arc en Ciel, recto-verso. Ah non le SIVOM on a récupéré et Bräcker. Et donc

les six autres sont sur la facture et il reste deux autres qui sont les toilettes publiques dont vous en trouvez un ici et puis l'autre qui est au coin de la pizzeria. Il reste quelques attaches. Bon là je n'ai pas pris les photos bien sûr, mais voilà il fallait bien les attacher et cette facture représente bien ça.

Monsieur le Maire : merci.

M. ARNDT : alors j'aimerais juste encore revenir sur un truc. Tu parles de 425 lettres pour le mot. Moi j'aurai bien aimé qu'on applique la proportionnelle, parce que j'aurai peut-être eu ce mois-ci à faire un texte avec 10 200 caractères, ça m'aurait bien plus. Donc on n'en a que 1 500. Mais à la proportionnelle on aurait droit à 10 200 caractères. Ça c'est une chose. Et l'autre chose, j'aimerais quand même venir sur le budget. Moi, il va falloir qu'un jour on m'explique. On vote contre le budget, donc aujourd'hui la commune n'a pas de sous. Mais on donne des subventions avec quels sous ? On s'abstient pour le culturel, une fois on s'abstient, une fois on vote contre, une fois on ne participe pas. Moi désolé, j'ai fait de la comptabilité assez longtemps, mais j'ai du mal à comprendre et je m'arrêterai là. Voilà.

Monsieur le Maire : merci de ce commentaire. Je voudrais vous faire part d'une lettre que j'ai reçue des fils de Madame VEIL, que j'avais invités pour l'inauguration du pôle Simone Veil, qu'on a inauguré la semaine dernière.

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier du 25 janvier au terme duquel vous nous demandez l'autorisation de donner le nom de Simone VEIL, notre mère, à un pôle médical de la ville de Wintzenheim et vous nous conviez à son inauguration prévue le 7 mars prochain.

Très sensibles à ce projet qui honore notre mère, nous vous donnons notre accord que nous vous laissons le soin de transmettre avec nos remerciements aux membres du conseil municipal.

Malheureusement nos emplois du temps professionnels respectifs ne nous permettant pas d'assister à une telle cérémonie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Signés : Pierre-François VEIL et Jean VEIL

Voilà, lecture faite.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 juin. Alors je rappelle que le 26 juin, c'est un mercredi. Pourquoi le 26 juin le mercredi ? Parce que nous avons le festival de musique mécanique, le 28, 29,30. Donc voilà, c'est pour ça.

Mesdames et Messieurs, je vais encore vous souhaiter un bon week-end, bonne continuation et au plaisir.
Je lève la séance de ce conseil municipal.